ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2021

MUFG Securities (Europe) N.V.
Membre du MUFG, un groupe financier mondial

2021 Groupe financier Mitsubishi UFJ

Table des matières

Table des matières....2
Lettre du Président du Conseil de surveillance....3
Rapport des administrateurs....4
Politiques commerciales et de gestion du risque....17
États financiers....27
Compte de résultat....28
État de la situation financière....29
État des variations des capitaux propres....30
Tableau des flux de trésorerie....31
Notes sur les états financiers....32
Approbations des états financiers de l'exercice terminé....59
Autres informations....61

Lettre du Président du Conseil de surveillance

Le 22 mars 2018, MUFG Securities (Europe) N.V. (« MUS(EU) »/la « Société »), constituée et immatriculée à Amsterdam, aux Pays-Bas. MUS(EU) est une filiale en propriété exclusive de MUFG Securities EMEA plc (« MUS(EMEA) ») située à Londres.

MUS(UE) fournit des services d'investissement et réalise des activités d'investissement au sens de la Loi sur la surveillance financière (Wet op het financieel toezicht). En particulier, la Société fournit des solutions clients sur les marchés primaire et secondaire et exerce activement des activités dans le domaine des produits à revenu fixe. Le groupe de clients comprend des établissements financiers, des sociétés et des banques centrales européennes. La Société soutient principalement ce groupe de clients depuis son siège à Amsterdam et compte également une succursale à Paris.

MUS(EU) a obtenu une licence d'entreprise d'investissement MiFID II aux Pays-Bas en décembre 2018.

Le Conseil de surveillance tient à exprimer sa sincère gratitude au Directoire et à tous les employés pour leur dévouement et leur esprit d'équipe lors d'une période complexe et d'incertitude considérable.

Amsterdam, le 10 juin 2022

M. Wietze Reehoorn, Président du Conseil de surveillance

MUFG Securities (Europe) N.V.
World Trade Center, Tour H, 11th floor
Zuidplein 98
1077 XV Amsterdam
Pays-Bas
+31 20 7990 200
Numéro de chambre de commerce : 71213376

Rapport des administrateurs

Le Rapport des administrateurs est préparé par le Directoire conformément au titre 9, Livre 2 du droit civil néerlandais. Les mentions au Conseil d'administration (le « Conseil ») dans le présent document désignent le Directoire.

Contexte

MUS(EU) est la filiale européenne de marchés de capitaux de MUFG Securities EMEA plc, elle-même la filiale internationale de marchés de capitaux de Mitsubishi UFJ Securities Holdings Co. Ltd. (« MUSHD »). La société de portefeuille ultime de MUSHD et de MUS(EMEA) est Mitsubishi UFJ Financial Group, inc. (« MUFG »).

Après le résultat du référendum britannique sur le départ de l'UE (« Brexit »), MUS(EMEA) a activement évalué et examiné l'impact du Brexit sur sa capacité à continuer à servir ses clients domiciliés dans l'espace économique européen (« E.E.E. »). Afin de continuer à servir ces clients E.E.E., MUS(EMEA) a créé la filiale en propriété exclusive MUS(EU) le 22 mars 2018. MUS(EU), y compris sa succursale de Paris, sont essentielles pour la poursuite des services du MUFG auprès des clients de l'ensemble de l'E.E.E

Après la période de transition terminée le 31 décembre 2020, le Royaume-Uni a officiellement quitté l'UE avec un accord de Brexit approuvé par le Parlement britannique, suivi de l'approbation du Parlement européen en janvier 2021. En conséquence, les sociétés d'investissement situées au Royaume-Uni ne sont pas autorisées à effectuer des transactions de valeurs mobilières directement avec des sociétés situées en UE et des homologues institutionnels financiers plus petits sans avoir une présence locale dans la juridiction concernée ni avoir besoin de licences locales supplémentaires. Le modèle économique de MUS(EU) est approprié pour ce résultat et l'exercice financier 2021 a démontré que MUS(EU) était prêt pour le Brexit.

Activités principales

MUS(EU) fournit des solutions à ses clients sur le marché primaire (capital-emprunt) et sur le marché secondaire, principalement des obligations, des contrats de rachat et les produits dérivés. Le groupe de clients comprend des homologues professionnels et éligibles, tels que les établissements financiers et de grandes entreprises.

Les principales activités de la Société demeurent en grande partie conformes à celles présentées dans les états financiers de l'exercice précédent.

La Société assiste ce groupe de clients par l'intermédiaire de son siège social situé à Amsterdam et de sa succursale à Paris.

Résultats

Le bénéfice pour la période comptable du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021, après impôts, s'élève à 10,9 millions € (période échue le 31 décembre 2020 : 11,7 millions €). L'assemblée générale détermine la répartition des bénéfices. Les résultats sont présentés à la page 27.

Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux normes internationales d'informations financières (« IFRS ») adoptées par l'Union européenne et conformément au droit civil et des entreprises néerlandais.

Examen des affaires, du développement futur et de la stratégie

La Société a déclaré un bénéfice d'exploitation total de 48,3 millions € (période échue le 31 décembre 2020 : 44,2 millions €) au cours de l'année 2021. Les moteurs de revenus montrent l'étendue de l'offre commerciale et client dans l'ensemble de la Société avec des revenus notables dans les secteurs d'activité primaire et secondaire (y compris les revenus des frais de service liés aux conventions de services inter-groupes en place entre MUS(EMEA) et MUS(EU).

L'environnement persistant de faible taux d'intérêt et l'incertitude continue du marché sont à l'origine de conditions difficiles du marché, mais ont également présenté des opportunités grâce à une demande accrue de solutions financières pour les clients. La Société s'est bien positionnée, assurant la disponibilité et l'application appropriées du capital et de la liquidité afin de faciliter les besoins des clients. En dépit de l'impact de la COVID-19, les Marchés de capitaux d'emprunt ont pu obtenir de solides mandats de création et de souscription auprès d'un éventail de clients importants pour répondre à leurs besoins de financement. Le bureau des ventes de crédit a fourni des services aux investisseurs institutionnels et a soutenu les bureaux de négociation dans l'approvisionnement et le placement des obligations d'entreprise. En 2021, les solutions de produits dérivés et le commerce de repo (*accord de rachat en français*) ont encore accru leurs activités. L'impact global de la COVID-19 sur les activités et les revenus a été limité.

L'évolution géopolitique récente en Europe de l'Est est suivie et évaluée par la direction. L'analyse de l'exposition à la fin de février2022 confirme que la Société n'est pas exposée directement à la Fédération de Russie et à l'Ukraine. En outre, les limites des pays ont été modifiées, des forums de risque ont été engagés et le personnel compétent a été mobilisé, le cas échéant, afin de réagir à tout risque émergent.

La Société reste concentrée sur le contrôle des coûts, avec un suivi approprié des dépenses par la gestion, le dimensionnement et le repositionnement de notre base de ressources ainsi qu'une solide gouvernance de la rémunération. Compte tenu de l'état relativement nouveau de la Société, les administrateurs équilibrent continuellement les coûts par rapport aux opportunités commerciales afin d'assurer la viabilité continue de MUS(EU).

La collaboration et l'intégration avec d'autres personnes morales à travers le réseau MUS(EMEA) et MUFG Bank représentent les principaux catalyseurs de notre objectif visant à fournir des solutions client complètes. Ces solutions mettent l'accent sur l'origine, la structuration et la distribution de nos services bancaires d'entreprise ainsi que sur les produits de valeurs mobilières, ce qui permet de présenter MUFG comme un partenaire financier clé pour nos clients.

Les résultats de recettes ont été obtenus tout en maintenant les indicateurs de la valeur à risque (« VaR ») dans les limites internes fixées par le Conseil (voir page 18). Ces mesures reflètent l'accent mis par la direction sur les revenus générés par le client et la prise de risques ciblée, avec le déploiement des capitaux et la gestion des risques connexes, le cas échéant (se référer à la page 17).

La Société gère et surveille sa base de capital pour s'assurer qu'un capital suffisant est disponible pour soutenir les futurs plans d'affaires, son appétence au risque et pour satisfaire aux exigences réglementaires. Le programme réglementaire continue d'évoluer et la Société reste bien placée pour réagir au changement tout en maintenant une solide culture du service à la clientèle.

Conformément aux principales réglementations, en particulier aux exigences de ratio de levier Bâle III, la direction a adopté un cadre de contraintes basées sur le levier, reflétant les normes de l'industrie et le bilan liquide et de haute qualité de la Société. Les exigences du ratio de levier sont contraignantes pour la Société depuis juin 2021. L'impact sur la rentabilité connexe est atténué par une approche sélective du déploiement de la capacité disponible tout en assurant l'efficacité. Le ratio de levier de clôture de 2021 était de 7,0 % (2020 : 7,3 %).

Perspectives

La direction conserve une perspective positive, car la Société continue de progresser par rapport à ses objectifs stratégiques, comme le stipulent les plans d'affaires internes à moyen terme. La direction continue d'identifier les opportunités de tirer parti de la force mondiale de la franchise MUFG tout en utilisant efficacement le capital, les infrastructures et les ressources en personnel de la Société dans le cadre de paramètres d'appétence au risque définis. L'approfondissement des relations avec nos principaux clients et l'accent mis sur l'expansion de la couverture client dans le réseau du MUFG constituent les bases solides de la croissance continue de l'entreprise.

La Société demeure attachée au cadre de politique environnementale et sociale à l'échelle du MUFG, avec une intégration et une définition continues de cette politique susceptibles d'influencer nos activités à l'avenir.

Le Conseil surveille les résultats de l'entreprise en se référant à divers indicateurs clés de performance et de risque, notamment :

- Indicateurs de recettes : résultat d'exploitation total de 48,3 millions € (période échue le 31 décembre 2020 : 44,2 millions €) en mettant l'accent sur la qualité des revenus et de suivi par rapport aux plans de revenus.
- Indicateurs d'efficacité : total des charges d'exploitation en pourcentage du total des revenus d'exploitation de 69 % (période échue le 31 décembre 2020 : 64 %) en mettant l'accent sur un déploiement efficace des coûts.
- Indicateurs de rentabilité : rendement des capitaux propres (« ROE ») calculé comme bénéfice attribuable aux propriétaires de l'entreprise (voir page 26), divisé par la moyenne des capitaux propres totaux d'ouverture et de clôture, de 4,8 % (période échue le 31 décembre 2020 : 5,7 %) en mettant l'accent sur l'optimisation du rendement des actions dans l'intérêt des rendements pour les actionnaires.
- Indicateurs de capital : besoins totaux en capital fondés sur des besoins de pilier 1 de 30 millions € (période échue le 31 décembre 2020 : 16 millions €) en mettant l'accent sur l'optimisation de la répartition des capitaux et sur les facteurs d'exigence.
- Indicateurs de risque : Valeur totale à risque (« VaR »), telle que définie dans la section gestion des affaires et des risques de 6 000 €, reposant sur un niveau de confiance de 95 % (période échue le 31 décembre 2020 : 49 000 € reposant sur un niveau de confiance de 99 %) en mettant l'accent sur le suivi de la VaR.

Défis et incertitudes

La Société fait face à un certain nombre de défis et d'incertitudes dans le déroulement normal de ses activités. Les risques opérationnels sont inhérents aux activités commerciales de la Société. Les autres incertitudes que la Société doit affronter dans le cadre de ses activités comprennent : risques de liquidité, de financement, de crédit et de marché ; évaluation des actifs et passifs financiers sur des marchés instables ; exposition à l'incertitude macroéconomique et géopolitique ; modifications des règles réglementaires concernant les pratiques du marché et le capital réglementaire.

Après la période de transition terminée le 31 décembre 2020, le Royaume-Uni a officiellement quitté l'Union européenne et il est clair que la situation politique et donc les perspectives du marché sont quelque peu incertaines. La direction examine et continue d'examiner activement l'impact du Brexit sur l'entreprise et s'engage à l'administrer en conséquence. La direction n'est pas au courant des problèmes spécifiques auxquels la Société est confrontée et auxquels le reste du secteur des services financiers ne serait pas confronté et maintient la communication avec les pairs du marché et les organismes de réglementation à cet égard. MUS(EU) est au cœur de la stratégie de MUFG visant à continuer à servir les clients domiciliés dans l'espace économique européen. La réécriture et la renégociation des contrats juridiques sur un ensemble de contreparties prioritaires de DCM ont été réalisées avec succès en plus de la majeure partie des principales relations avec les clients commerciaux. Les renouvellements de portefeuille de produits dérivés sont facilités et conformes aux demandes des clients. La planification des affaires pour les revenus attendus dans l'ensemble de MUS(EU) n'inclut pas d'effets négatifs importants dus au Brexit.

De Nederlandsche Bank (« DNB »), la Banque centrale néerlandaise, a notifié à la Société qu'en conséquence de la réglementation et de la directive « IFR »/« IFD », MUS(EU) doit être classé comme un établissement de crédit en raison de la taille du groupe de MUFG en Europe et doit donc faire une demande de licence bancaire. MUS(EU) a officiellement présenté la demande de licence bancaire abrégée en novembre 2021 et est en discussion avec la DNB au sujet de la décision de confirmation de licence, prévue courant de 2022. En consultation avec la DNB et Deloitte, le conseil d'administration de la société est tenu d'avoir un avis sur le statut juridique de MUS(EU). La DNB a déclaré ce qui suit :
« Doordat MUFG Securities Europe formeel kwalificeert als « bank » (dat is onafhankelijk van de lopende vergunningsaanvraag), is recentelijk ook het rapportagekader aangepast. MUS(EU) moet nu dezelfde rapportages indienen als andere banken. »
Cela confirme que MUS(EU) remplit les conditions requises pour être une banque à partir du 26 juin 2021, notamment l'obligation de se conformer à la législation en matière d'information prudentielle.

D'un point de vue juridique, MUS(EU) se trouve dans la situation suivante :
1. Toutes les activités exercées par MUS(EU) sont considérées comme des activités d'un Établissement de crédit (« EC ») ;
2. Actuellement, MUS(EU) s'appuie sur son ancienne licence d'entreprise d'investissement pour exercer ces activités. Il s'agit d'un statut temporaire jusqu'à l'obtention de la Licence bancaire, sachant qu'aucune mesure coercitive de la DNB n'a été prise dans l'intervalle pour interrompre ou cesser les activités ;
3. MUS(EU) estime qu'elle peut poursuivre ses activités sur la base d'une forte probabilité de légalisation dans un avenir proche, sachant qu'une demande de licence d'EC est en cours et que l'application de la loi serait préjudiciable aux affaires de MUS(EU) en raison de l'absence d'une période de transition législative.

MUS(EU) estime également qu'elle n'est pas actuellement considérée comme une Entité d'intérêt public (« EIP ») et que le Code bancaire néerlandais n'est pas encore applicable en raison de l'absence d'une licence d'EC. Une fois que MUS(EU) aura obtenu une licence d'EC, elle s'attend à être considérée pleinement comme une EIP et elle se conformera à toutes les exigences d'une EIP et du Code bancaire néerlandais.

Dans le cadre du processus de demande de licence, MUS(EU) apporte un certain nombre de changements à son modèle d'exploitation :
- Une structure de conseil à deux niveaux a été mise en œuvre. La présélection des membres du conseil par la DNB est en cours ;
- La présentation de la déclaration mensuelle de liquidité à la DNB a commencé en juillet/août 2021 ;
- La transmission trimestrielle des déclarations de DNB ;
- L'adaptation de la structure d'administration de MUS(EU) est en cours ;
- Les opérations commerciales éthiques : des politiques révisées ont été fournies à la DNB.

En outre, la réglementation de l'UE relative aux sociétés mères intermédiaires (« IPU ») peut avoir un impact sur la stratégie commerciale. La réglementation de l'IPU pourrait avoir un impact sur la taille du bilan combiné de toutes les entités européennes de MUFG et sur le montant de la capacité allouée par MUFG à la Société. La disponibilité de la capacité du bilan est un facteur clé à l'appui des résultats des recettes de transaction.

Les entreprises de services financiers, y compris MUFG, sont passées d'activités de définancement des taux interbancaires proposés (IBOR) à des taux alternatifs adaptés pour tous clients concernés. Cette transition émane d'une collaboration approfondie avec les groupes du secteur et d'un engagement de respecter les délais réglementaires de transition envers nos clients. Le processus de transition a nécessité, entre autres produits livrables, le développement d'une l'infrastructure de saisie de nouveaux taux dans les délais pertinents, une communication importante avec les clients ainsi que la modification connexe des accords juridiques. La communication avec les clients comprenait des études sur les principales évolutions de la transition des TIO, y compris après l'adhésion de MUFG au protocole ISDA pendant le processus de séquestre et l'accent sur l'importance du protocole ISDA pour la certitude contractuelle. La Société a également été pleinement engagée auprès des adhérents centraux, où la transition des contrats avec compensation centralisée a fait l'objet d'une approche normalisée. Les efforts de transition devraient se poursuivre bien au-delà de l'année en cours, étant donné que certains ténors de l'USD continueront d'être publiés en juin 2023.

La direction est convaincue que la Société sera en mesure de réaliser avec succès les exigences de transition restantes pour les clients dans les délais requis et veillera à ce que les risques importants soient correctement atténués.

L'évolution géopolitique récente en Europe de l'Est est suivie et évaluée par la direction. L'analyse de l'exposition à la fin de février 2022 confirme que la Société n'est pas exposée directement à la Fédération de Russie et à l'Ukraine. En outre, les limites des pays ont été modifiées, des forums de risque ont été engagés et le personnel compétent a été mobilisé, le cas échéant, afin de réagir à tout risque émergent. L'ampleur des conséquences et les impacts connexes sur la performance financière de la Société sont actuellement incertains.

Continuité de l'exploitation

Compte tenu de ce qui précède, notamment la rentabilité future prévue, comme en témoignent les plans d'affaires ; l'adéquation du capital tels la disponibilité du financement, ainsi que le fait que la Société qui conserver une importance stratégique pour MUS(EMEA) et MUSHD, le Conseil estime raisonnable de supposer que la Société aura des ressources adéquates, ou recevra des injections de capitaux futures du Groupe MUFG si nécessaire, afin de poursuivre les opérations dans un avenir prévisible. À ce titre, les États financiers ont été préparés en continuité d'exploitation.

Gestion des risques et contrôle interne

Le Conseil est en fin de compte responsable de conserver une gestion efficace des risques qui comprend la structure de gouvernance des risques de la Société, le système de contrôles internes de la Société et l'approche du contrôle interne de la Société. Les activités de gestion des risques et de contrôle interne sont exécutées périodiquement par la personne désignée au sein de la Société sous la supervision du Conseil. Le Conseil a mis en place des politiques de risque et des déclarations d'appétence au risque au verso des politiques de risque approuvées et des déclarations d'appétence au risque de sa société mère MUS(EMEA). Toutes les politiques sont approuvées par le Conseil.

En vertu de son mandat, le Comité de gestion des risques (« CGR ») a été créé pour assurer la supervision et la coordination quotidiennes des fonctions de gestion des risques de la Société, conformément aux limites, à la stratégie et au plan d'affaires convenus par le Conseil. Le CGR transmet toutes les questions nécessitant une approbation au Conseil. Le directeur des risques et financier (« DFR ») et le Conseil d'administration ont tout le pouvoir et la latitude de prendre des décisions sur toutes les questions liées aux risques relatives à la société, à l'exception des questions réservées à l'approbation du Conseil d'administration. L'objectif principal du CGR est de protéger la situation financière et la performance de l'entreprise en évaluant les risques importants découlant des activités de l'entreprise et en s'assurant que ces risques sont administrés activement à la lumière des conditions du marché. L'accent sera mis sur le marché, le crédit, les risques opérationnels, la liquidité et la gestion des capitaux.

En outre, le DFR a créé un service des risques au sein de l'unité des risques, pour la gestion globale de risques spécifiques au sein de la Société. L'unité de risque de MUS(EU) est soutenue par les services des risques de MUS(EMEA). Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principaux risques gérés par le CGR entre le 01 janvier 2021 et le 31 décembre 2021. Les risques identifiés par la direction sont classés dans les catégories de risques importants de la Société ci-dessous :

Risque stratégique : L'objectif de la direction est de gérer la volatilité des bénéfices et la consommation de capital afin d'offrir à la Société une source de profits stables, durables et diversifiés. Les risques clés et émergents pour cette classe de risque matériel sont les suivants :
- Impacts politiques grâce à des négociations prolongées sur les services financiers ultérieurs au Brexit.
- Influence réglementaire grâce à une supervision et une surveillance améliorées.

Risque opérationnel : L'objectif de la direction est de gérer le risque opérationnel de manière à ce que les incidents opérationnels ne limitent pas de façon importante l'activité de l'entreprise et que le profil de risque opérationnel soit propice à soutenir des opérations de marché stables et efficaces. Les risques clés et émergents pour cette classe de risque matériel sont les suivants :
- Externalisation – incapacité à gérer efficacement les services externalisés.
- Traitement des transactions.
- Résilience opérationnelle.

Risque de conformité : L'objectif de la direction est de gérer le risque de conformité afin de minimiser les risques de violation de la conformité en agissant de bonne foi et en faisant preuve d'une diligence raisonnable. Lorsque notre comportement ne répond pas aux normes requises, il sera traité par des mesures urgentes, notamment d'intégrité et intégrant la responsabilité appropriée. Les risques clés et émergents pour cette classe de risque matériel sont les suivants :
- Externalisation de KYC/AML.
- Externalisation de la surveillance des sanctions.

Risque de conduite : Notre objectif est de nous conduire à tout moment dans le respect de notre culture et de nos principes du risque, en plaçant les besoins de nos clients et l'intégrité des marchés au cœur de tout ce que nous faisons. Nous maintiendrons des contrôles et des procédures appropriées qui soutiennent la conduite efficace et efficiente des marchés auxquels la Société participe et qui protègent les intérêts de nos clients et des autres parties prenantes. Les risques clés et émergents pour cette catégorie de risque matériel sont les suivants :
- Manipulation du marché.
- Antitrust et concurrence.

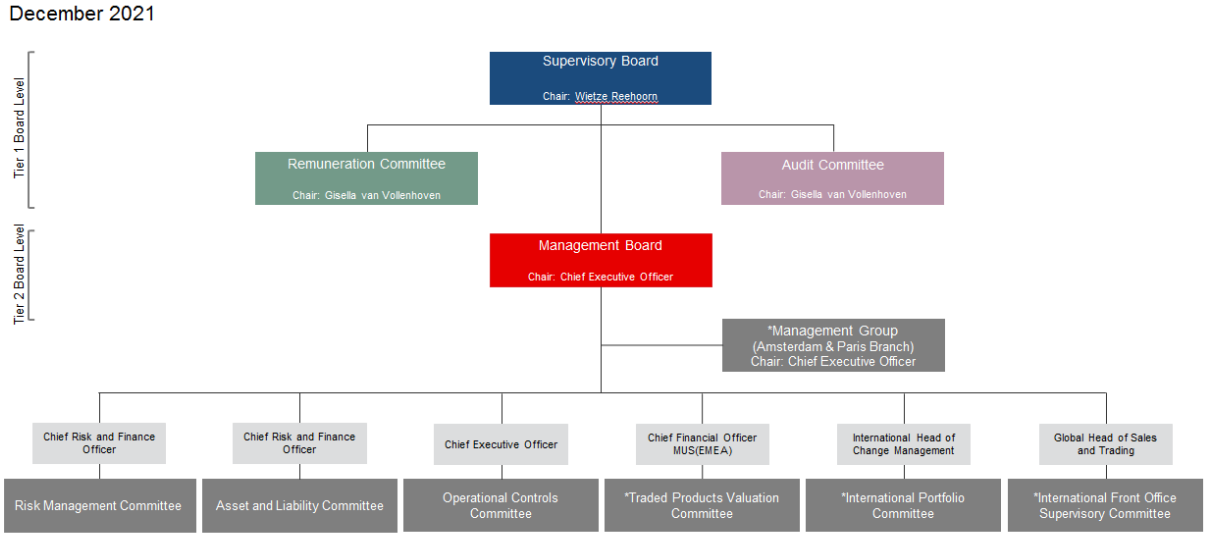
Risque financier : Les risques financiers sont divisés en quatre catégories de risque matériel à savoir, risque de crédit, risque de marché, risque de capital et risque de liquidité. Les catégories de risque matériel financier sont surveillées par le CGR en combinaison avec les autres catégories de risque.

Le Conseil estime, au mieux de ses connaissances que :
- le rapport annuel fournit suffisamment d'informations sur toute éventuelle lacune relative à l'efficacité des systèmes de contrôle et de gestion des risques internes.
- des lacunes dans l'efficacité des systèmes internes de gestion des risques et de contrôle ont été relevées.
- les systèmes internes de gestion et de contrôle des risques de la Société fournissent l'assurance raisonnable que les déclarations financières, tel qu'elles figurent dans les États financiers, ne contiennent pas d'inexactitudes importantes.
- il est raisonnable de s'attendre à ce que la Société soit en mesure de poursuivre ses activités et de s'acquitter de ses obligations pendant au moins douze mois. Par conséquent, il convient d'adopter la base de préoccupation continue dans la préparation des comptes annuels.
- il n'y a pas de risques ou d'incertitudes importants qui pourraient raisonnablement avoir un effet négatif important sur la continuité de la Société au cours des douze prochains mois.

Utilisation d'instruments financiers et gestion des risques

La Société négocie principalement des obligations, des contrats de rachat et des produits dérivés. Des détails complémentaires sont inclus dans les Politiques commerciales et de gestion du risque aux pages 16 à 24.

Structure interne de la Société



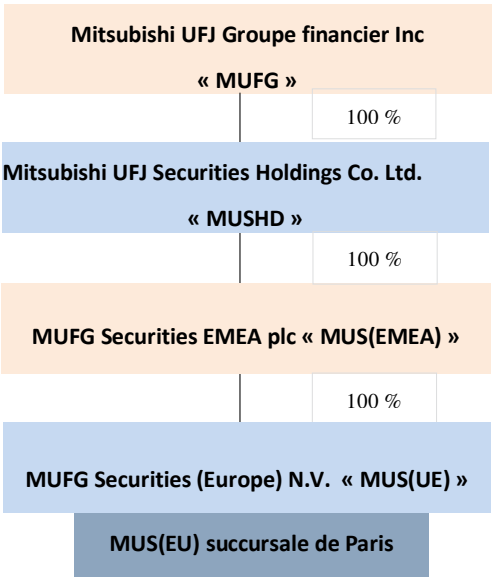
Structure du Conseil à deux niveaux de la Société

Jusqu'au 1er octobre 2021, la Société maintenait une structure de conseil à un niveau, composée d'administrateurs exécutifs et d'administrateurs non exécutifs, au sens de l'acte de constitution de la Société. Le Président du Conseil d'administration à un niveau a été nommé par le Conseil parmi les administrateurs non exécutifs.

À compter du 1er octobre 2021, la Société a modifié l'acte de constitution pour refléter l'établissement d'une structure de conseil à deux niveaux. La structure du conseil à deux niveaux comprend un Directoire, composé de deux membres ou plus, et un Conseil de surveillance, composé de trois personnes ou plus dont au moins la moitié seront des membres du conseil de surveillance indépendant dont les membres et le président seront déterminés par l'assemblée générale.

Chaque membre du Conseil d'administration à deux niveaux est responsable de l'exécution appropriée des fonctions qui lui sont assignées et d'agir dans le meilleur intérêt de la Société, y compris ses activités et ses parties prenantes comme les clients, les employés et l'actionnaire.

La structure de propriété de la Société est présentée dans le tableau ci-dessous :



Composition du Conseil d'administration à un niveau – en place jusqu'au 30 septembre 2021

Membres du Conseil non exécutifs

Au cours de l'année, les administrateurs étaient les suivants :

Gordon James Sangster	Président (Administrateur non exécutif indépendant)	(nommé le 22 mars 2019 Démission le 30 septembre 2021)
Christopher David Barnes Kyle	Directeur non-exécutif	du Groupe (nommé le 9 septembre 2019 démissionnaire le 30 septembre 2021)

Membres du Conseil exécutif

Au cours de l'année, les administrateurs étaient les suivants :

Yashima Akanuma	Membre exécutif et chef de la direction	(nommé le 29 juillet 2019)
Jeffrey Wayne Simmons	Membre exécutif	(nommé le 17 juillet 2018)

Pour la période susvisée, le Conseil d'administration était composé d'un administrateur non exécutif indépendant qui était également Président, un administrateur non exécutif du groupe et de deux administrateurs exécutifs. Les administrateurs non exécutifs du Groupe sont employés par une autre société du Groupe MUFG et assument d'autres rôles au sein du Groupe, en plus de leur direction de la Société.

Composition du Conseil d'administration à deux niveaux – en place depuis le 1er octobre 2021

Membres indépendants du Conseil de surveillance non exécutifs

Au cours de l'année, les Administrateurs étaient les suivants :

Wietze Reehoorn	Président (Directeur non-exécutif indépendant)	(nommé le 1er octobre 2021)
Gisella van Vollenhoven	Administratrice non exécutive indépendante	(nommée le 1er octobre 2021)
Colleen Frances Stack	Administratrice non exécutive du groupe	(nommée le 1er octobre 2021)

Membres exécutifs du Directoire

À compter du 1er octobre 2021, avec la mise en place de la structure du Conseil d'administration à deux niveaux, les Membres du conseil exécutif sont devenus membres du Directoire.

Pour la période susvisée, le Conseil de surveillance se composait de deux administrateurs non exécutifs et d'un administrateur non exécutif du Groupe. Les administrateurs non exécutifs sont employés par une autre société du Groupe MUFG et assument d'autres rôles au sein du Groupe, en plus de leur direction de la Société.

Des biographies de chacun des Administrateur peuvent être consultées ci-après.

Conseil à structure moniste - Conseil d'Administration

Gordon James Sangster Présidence Administrateur non exécutif indépendant Nommé : 22 mars 2019 Démission : 30 septembre 2021	**Compétences et expérience :** M. Sangster dispose d'une vaste expérience en matière de trésorerie bancaire internationale, de négoce et de suivi des produits à revenu fixe, de contrôles de middle office, de fonctions back office, de tests de résistance, d'engagement réglementaire et en tant que membre d'organes de direction d'une personne morale. Avant cela, M. Sangster a travaillé 34 ans pour la Bank of America. Son dernier poste était celui de Directeur Général, de Trésorier pour la région Asie-Pacifique et de membre du Comité exécutif régional, du comité régional de contrôle et de Président de International BSLMC. À titre non exécutif, il a accompli des mandats auprès de CEDEL, MBNA Credit Card, CLS Holdings et CLS Bank. **Autres nominations :** • Administrateur non exécutif indépendant de MUFG Securities EMEA plc (jusqu'au 31 octobre 2021) • Administrateur non exécutif indépendant de MUFG Securities Asia Limited (jusqu'au 30 juin 2021)
Christopher David Barnes Kyle Administrateur non exécutif de Groupe Nommé : 09 septembre 2019 Démission : 30 septembre 2021	**Compétences et expérience :** M. Kyle est un directeur financier hautement qualifié, disposant de 30 ans d'expérience dans les services financiers. Avant de rejoindre MUFG, M. Kyle a occupé un certain nombre de fonctions de cadre dirigeant, y compris Directeur de la logistique, financement et change, service Marchés au sein de RBS et directeur d'exploitation pour la division mondiale d'investissement bancaire de Barclays Capital. **Autres nominations :** • Directeur financier de la société mère MUFG Securities EMEA plc.
Yashima Akanuma Membre exécutif et PDG Nommé : 29 juillet 2019	**Compétences et expérience :** M. Akanuma a travaillé 29 ans pour MUFG sur les marchés mondiaux et occupé des postes de cadre dirigeant au sein de MUFG dans le domaine des produits structurés, des matières premières, du crédit, des produits dérivés et des marchés de capitaux. Plus récemment, M. Akanuma était président directeur général de MUFG Securities Asia (Singapour), il a rejoint l'entreprise singapourienne en 2014 et contribué à établir des liens constructifs avec les régulateurs locaux pour les opérations sur titres et a renforcé les partenariats avec toutes les entités MUFG dans la région Asie. **Autres nominations :** • Aucune.
Jeffrey Wayne Simmons Membre exécutif Nommé : 17 juillet 2018	**Compétences et expérience :** M. Simmons dispose de 30 ans d'expérience dans le secteur bancaire et de 10 ans dans le secteur de la finance. Il a occupé plusieurs postes de direction et se spécialise dans les meilleures pratiques de gestion des risques, dont les risques de marché, les risques de crédit, la validation du modèle de risque et les conseils en risque réglementaire. En plus de ses responsabilités hiérarchiques au sein de plusieurs institutions, il a par ailleurs développé une expérience approfondie de l'exécution du cadre de la gestion des risques, du point de vue technique et du modèle d'exploitation. Plus récemment, il s'est fortement impliqué dans l'exécution des fonctions opérationnelles et de gestion des risques pour MUS(EU) et il agit en qualité de directeur financier et de gestion des risques[1]. **Autres nominations :** • Aucune.

[1] À compter du 1er octobre 2021, la fonction de directeur des risques (« DR ») a été remplacée par la fonction de directeur financier et risques (« DFR ») et de DR et Jeff Simmons est devenu DFR. Par ailleurs, le poste de directeur du support et contrôle a été aboli et les responsabilités associées, réparties entre le DFR et le PDG.

Membres du conseil de surveillance – depuis le 1er octobre 2021

Wietze Reehoorn Présidence Administrateur non exécutif indépendant Nommé : 1er octobre 20 21	**Compétences et expérience :** M. Reehoorn a travaillé pendant 30 ans au niveau exécutif et la majorité de son expérience a été acquise au sein de ABN Amro Bank N.V. Il a occupé un certain nombre de postes commerciaux et sociaux de même que des rôles en matière de risque, de stratégie et de développement d'entreprise. Il a notamment été : directeur des risques et directeur de la stratégie, président directeur général de la division banque d'affaires, de directeur commercial et des services bancaires aux entreprises et de directeur de restructuration financière et recouvrement pour l'Europe. M. Reehoorn a aussi été membre du directoire d'ABN Amro Bank N.V. pendant 8 ans. Après avoir quitté ABN Amro en 2018, M. Reehoorn s'est de plus en plus impliqué dans un certain nombre de rôles non exécutifs pour diverses sociétés / banques internationales. **Autres nominations :** • Président du conseil de surveillance de MUFG Bank (Europe) N.V. (2020 à ce jour) • Membres du conseil de surveillance, Anthos Private Wealth Management BV (2020 à ce jour) • Membre du conseil de surveillance / président du comité d'Audit, Rijksuniversiteit Groningen (2014 à ce jour) • Président du conseil de surveillance, Stichting Topsport Community (2014 à ce jour) • Membre du conseil de surveillance / président du comité d'Audit, Frans Hals Museum (2016 à ce jour) • Membre du conseil, Abe Bonnema Stichting (2015 à ce jour) • Administrateur, membre du comité d'investissement, Kininklijke Hollandsche Maatschappij der Wetenschappen (2018 à ce jour) • Membre du conseil d'administration / président du comité stratégie & transformation du conseil / président du conseil de gouvernance et du comité de nomination / membre du comité des risques du conseil / membre du comité d'Audit, National Bank of Greece (2019 à ce jour)
Gisella van Vollenhoven Administratrice non exécutive indépendante Nommée : 1er octobre 20 21	**Compétences et expérience :** Mme van Vollenhoven dispose d'une expérience approfondie du secteur financier. Cette expérience concerne les domaines d'activité de banque de détail, d'assurance, de retraite, de gestion des risques, de supervision et d'actuaire. Mme van Vollenhoven est membre du conseil de surveillance de plusieurs entreprises depuis 2018, ainsi qu'il est détaillé ci-après. Mme van Vollenhoven a précédemment occupé divers postes exécutifs à la Nederlansche Bank, y compris directrice de la division supervision des fonds de retraite, directrice de la division supervision sur site de l'expertise bancaire et directrice du département de supervision des polices d'assurance et retraites. Mme van Vollenhoven a par ailleurs occupé des postes au sein d'ING en tant que directrice de validation du modèle de gestion des risques sociaux pour le groupe et la banque ING et a été directrice de gestion des risques de crédit pour ING Retail Netherlands. **Autres nominations :** • Membre du conseil de surveillance / présidence du comité des risques d'audit et de conformité, MUFG Bank (Europe) N.V. (2020 à ce jour) • Membre du conseil de surveillance / présidence du comité d'audit et risques, Bunq (2020 à ce jour) • Membre du conseil de surveillance de Pensionfund Vervoer (2020 à ce jour) • Membre du conseil de surveillance / présidence du comité de rémunération / membre du comité de nomination, a.s.r. Verzekeringen (2019 à ce jour) • Membre du conseil de surveillance / vice-présidence / présidence du comité de rémunération, Waarborgfonds Social Woningbouw (2018 à ce jour) *Positions auxiliaires :* • Membre du comité d'audit stratégique, ministère des Affaires étrangères • Conseil pour Ondernemingskamer, Gerechtshof Amsterdam • Associée Riskquest • Membre du Curatorium Education « Gestion des risques dans les institutions financières »
Colleen Frances Stack Administratrice non exécutive de Groupe Nommée : 1er octobre 20 21	**Compétences et expérience :** Mme Stack est depuis 2018 directrice régionale de la division mondiale des crimes financiers À ce titre, Mme Stack est un agent de contrôle du blanchiment d'argent SMF-18 (« MLRO ») Elle est en charge de la conception, de l'exécution et de la supervision des cadres entourant les crimes financiers sur tous les marchés de la région EMEA où les divisions Bank et Securities opèrent. Elle gère un personnel de plus de 160 ETP et est aussi membre du comité de gestion EMEA. Avant de rejoindre MUFG, Mme Stack a été pendant quatre ans la directrice mondiale pour les risques pour la réputation et la sélection des clients pour HSBC Bank plc. Elle a géré les risques pour la réputation et les relations clients et a facilité le comité mondial du risque pour la réputation. Avant son poste à la HSBC, Mme Stack était directrice des affaires mondiales du département étasunien du Trésor au bureau financement du terrorisme et crimes financiers et était membre du service exécutif senior. Mme Stack était responsable du développement de stratégies innovantes pour le déploiement de mesures financières ciblées afin de lutter contre toutes les formes de menaces financières illicites. Mme Stack a aussi reçu mandat du département étasunien du Trésor d'agir en tant qu'agent du service extérieur diplomatique et a travaillé à plusieurs postes dans les bureaux de Russie, de Washington DC et du Japon. **Autres nominations :**

	• Aucune.

Président et président directeur général : séparation des responsabilités

La principale responsabilité de M. Wietze Reehoorn est le fonctionnement effectif du Conseil de surveillance. La présidence du Conseil de surveillance n'est pas responsable de la direction effective des activités de la Société.

Le président directeur général (« PDG ») est le seul administrateur exécutif qui rend compte directement au président du Conseil de surveillance. Dans son rôle de PDG, M. Yashima Akanuma est responsable de toutes les questions de gestion affectant la Société. M. Akanuma est chargé de proposer et développer les objectifs stratégiques et commerciaux de la Société, en étroite collaboration avec M. Reehoorn et le Conseil de surveillance.

Indemnités des administrateurs et mandataires

La Société a souscrit une assurance couvrant les responsabilités de tous les administrateurs et mandataires de la Société pendant l'exercice financier et à la date du présent rapport.

Rôles du Conseil de surveillance et du Directoire[2]

L'objectif du Conseil de surveillance est de superviser la politique du Directoire, la conformité au cours normal des affaires de la Société et les entreprises qui lui sont liées. Le Conseil de surveillance aide le Directoire grâce à des conseils. La responsabilité de la bonne exécution de ses tâches est investie collectivement dans le Conseil de surveillance. Certaines des responsabilités clés du Conseil comprennent (notamment) :

- Conseils, critique constructive de la direction concernant les objectifs à long terme, les finalités et les comportements valorisés ;
- Examen des performances du Directoire compte tenu de la stratégie, des objectifs, des plans d'affaires et des budgets ;
- Révision et approbation du plan d'affaires à moyen terme et du plan d'affaires annuel ;
- Supervision et conseils en matière de développement de la culture, des valeurs et des normes ;
- Veiller à l'intégration de la culture grâce à l'emploi d'incitations adaptées, dont la rémunération ;
- Revoir les accords et rapports des lanceurs d'alerte ;
- Superviser et conseiller le Directoire concernant les risques substantiels ;
- Superviser et conseiller le Directoire en matière de conception et d'efficacité des systèmes internes de contrôle et de gestion des risques ;
- Superviser et conseiller le Directoire concernant l'exécution du cadre de contrôle et de gouvernance interne ;
- Supervision des résultats de la Société par rapport aux principaux objectifs financiers, tels que déterminés par le Directoire ;
- Approuver le rapport et les comptes annuels de la Société ;
- Superviser la politique de dividendes approuvée par l'Actionnaire ;
- Approuver le montant du dividende définitif, tel que proposé par le Directoire ;
- Approuver tous les changements significatifs des politiques et pratiques comptables ;
- Surveiller l'exécution du plan d'audit interne, implication postérieure du comité d'audit ;
- Conseiller et superviser le directoire sur les questions de conformité aux règles et exigences réglementaires applicables ;
- Assurer le suivi de la bonne gestion des risques HSSE (hygiène, santé, sécurité et environnement) ;
- Approuver l'organisation des assemblées générales annuelles et autres ;
- Examiner et autoriser tout conflit d'intérêts véritable ou potentiel ; et
- Déterminer, avec le comité de rémunération, la politique de rémunération de la Société.

Le Directoire de la Société est présidé par le président directeur général. L'objectif du Directoire est de gérer les activités de la Société, y compris la réalisation des objectifs de la Société, sa stratégie et son profil de risque associé. Le Directoire est responsable de ces questions et rend compte au Conseil de surveillance et lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. La responsabilité de la gestion de la Société est investie collectivement dans le Directoire. Pour se libérer de ses obligations, le Directoire agit conformément aux intérêts de la Société et des affaires en rapport, en tenant compte des intérêts des actionnaires de la Société. Les principales responsabilités du Directoire comprennent (notamment) :

- Établir et approuver la stratégie commerciale et les politiques clés ;
- Établir le budget d'exploitation annuel et les dépenses en capital ;
- Suivre les résultats de tous les secteurs commerciaux ;
- Créer le plan d'affaires à moyen terme et le plan d'affaires annuel ;
- Déterminer les objectifs financiers clés de la Société ;
- Surveiller la position financière globale de la Société, ses ressources financières, liquidités et son profil de risque ;
- Décider, ou pas, de conclure des transactions complexes proposées, avec des pertes en cas de tension supérieures à 5 millions € ;
- Assurer le suivi et déterminer les scénarios de stress ;
- Développer, exécuter, maintenir l'appétence globale au risque et ses limites ;
- Suivre, superviser et déterminer les questions ayant un effet matériel sur la réputation ; et

[2] Le Conseil de surveillance est, depuis le 1er octobre 2021, structuré en deux niveaux. Précédemment, l'entreprise était structurée par une structure moniste.

- superviser le processus de divulgation d'informations et de communications externes avec les parties prenantes et les autorités.

Le Directoire a créé un certain nombre de comités en vue d'offrir leur support, chacun doté de compétences spécifiques relevant de leurs attributions. Des informations détaillées sur les membres, les responsabilités et la mission des comités dans la période courant depuis le départ et jusqu'au 31 décembre 2021 sont présentées dans les rapports de comité ci-après.

Rapport du comité

Comité de gestion des risques MUS(EU)

Objectif :	Aider le directeur financier et des risques[3] dans la supervision et la coordination du profil de risques de la Société, conformément aux appétits, tolérances, limites, à la stratégie et aux plans d'affaires.
Présidence :	Directeur financier et des risques
Membres :	Directeur financier et des risques, directeur de la succursale de Paris, représentant de la conformité, directeur juridique, représentant financier
Création :	25 mars 2019
Fréquence :	Réunions mensuelles
Mission :	Identifier et informer le président directeur général des questions qui ont un impact significatif sur le profil des risques de la Société, y compris les recommandations en matière d'appétence au risque.
Comité :	Meilleures pratiques/consultatif

Comité actif et passif MUS(EU)

Objectif :	Assurer le suivi et la gestion ou renvoyer au Conseil et à la haute direction compétente toutes les questions concernant le profil de capital et les liquidités de financement.
Présidence :	Directeur financier et des risques
Membres :	Directeur financier et des risques, président directeur général, représentant financier, directeur trésorerie MUS(EMEA) ou représentant trésorerie
Création :	25 mars 2019
Fréquence :	Réunions mensuelles
Mission :	Suivre et gérer toutes les questions concernant les liquidités de financement et le capital
Comité :	Meilleures pratiques/consultatif

Comité de contrôle opérationnel MUS(EU)

Objectif :	Superviser et vérifier l'efficacité des systèmes et contrôles internes de la Société, à l'exclusion des fonctions risques.
Présidence :	Président Directeur Général
Membres :	Directeur financier et des risques, directeur juridique, représentant financier, représentant de la conformité, représentant technologie & opérations
Création :	25 mars 2019
Fréquence :	Réunions mensuelles
Mission :	Assurer la gouvernance et la supervision des contrôles clés de la Société
Comité :	Obligatoire/consultatif

Groupe de gestion MUS(EU)

Objectif :	Faciliter la gestion des activités de la Société et de sa succursale parisienne au quotidien, en respectant les instructions du Conseil et du président directeur général
Présidence :	Président Directeur Général
Membres :	Président directeur général, directeur financier et des risques, directeur de la succursale parisienne, directeur des marchés de capitaux, directeur technologie & opérations, directeur des ventes à crédit, directeur des produits structurés et ventes, directeur juridique, directeur de la conformité, directeur financier
Création :	25 mars 2019
Fréquence :	Réunions mensuelles
Mission :	Soutenir le directeur de la succursale parisienne dans sa gestion de la succursale de Paris et veiller à la conformité de la succursale parisienne aux exigences réglementaires
Comité :	Forum de discussion

[3] À compter du 1er octobre 2021, la fonction de directeur des risques (« DR ») a été remplacée par la fonction de directeur financier et des risques (« DFR ») et le DR Jeff Simmons est devenu DFR. Par ailleurs, le poste de directeur du support et des contrôles a été aboli et les responsabilités associées réparties entre le DFR et le PDG.

Comité d'Audit[4]

Objectif :	Aider le Conseil d'administration/Conseil de surveillance dans sa supervision : (i) de l'intégrité des états financiers de la Société et des autres informations financières fournies à ses actionnaires, créanciers, régulateurs ou autres tierces parties ; (ii) des contrôles et systèmes de gestion des risques internes de la Société ; (iii) des performances des auditeurs internes et externes de la Société ; (iv) plus généralement, des processus d'audit, comptables et financiers de la Société. Le comité est notamment chargé de déterminer si les contrôles internes de la Société concernant les rapports financiers sont adaptés aux risques dont ils doivent assurer le suivi.
Présidence :	Stephen Jack (jusqu'au 30 septembre 2021), Gisella van Vollenhoven (à compter du 1er octobre 2021)
Membres :	Jusqu'au 30 septembre 2021, les membres étaient : Stephen Jack, Gordon Sangster et Eileen Taylor À compter du 1er octobre 2021, les membres sont : Gisella van Vollenhoven, Wietze Reehoorn et Colleen Stack
Création :	29 avril 2020
Fréquence :	Réunions trimestrielles et selon les besoins
Comité :	Consultatif et décisionnel

Comité de rémunération[4]

Objectif :	Agir en tant qu'organe indépendant de supervision chargé d'examiner et d'approuver les questions de rémunération et ce afin de satisfaire aux exigences légales et réglementaires applicables aux questions de rémunération. Le comité prend des décisions / dispense des conseils compatibles avec le statut financier actuel et futur de la Société.
Présidence :	Eileen Taylor (jusqu'au 30 septembre 2021), Gisella van Vollenhoven (à compter du 1er octobre 2021)
Membres :	Jusqu'au 30 septembre 2021, les membres étaient : Eileen Taylor, Stephen Jack, Gordon Sangster, et Marshall Bailey À compter du 1er octobre 2021, les membres sont : Gisella van Vollenhoven, Wietze Reehoorn et Colleen Stack
Création :	13 février 2020
Fréquence :	Se réunit environ six fois par an
Comité :	Consultatif et décisionnel

Comité exécutif (transition pour devenir le Directoire avec effet au 1er octobre 2021)

Objectif :	Permettre à la présidence d'assurer la supervision, la direction et la coordination de l'équipe de direction de la Société, conformément à la stratégie et aux plans d'affaires acceptés par le Conseil d'administration, et aider le président directeur général (PDG) à exécuter ses tâches et soutenir le PDG dans la détermination des ajustements des bonus en conséquence de manquements avant qu'un rapport soit établi par le PDG et transmis au comité de rémunération.
Présidence :	Président Directeur Général
Membres :	Jusqu'au 30 septembre 2021, les membres étaient : Président directeur général, directeur des risques, directeur de la succursale de Paris À compter du 1er octobre 2021, les membres sont : Président directeur général, directeur financier et des risques
Création :	22 janvier 2020
Fréquence :	Réunions mensuelles
Comité :	Consultatif et décisionnel

Rémunération

L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres conditions d'emploi pour chaque membre du Conseil / Conseil de surveillance, conformément aux clauses réglementaires applicables et à la politique de rémunération en vigueur.

Capital et actions

Le 31 décembre 2021, la Société a émis et libéré un capital social à hauteur de 200 045 000 EUR (2020 : 200 045 000 EUR).

Dividendes et distributions

Aucun dividende ordinaire n'a été approuvé ni payé courant 2021 (2020 : nul). La stratégie en matière de dividendes et de capital de la Société évolue selon les besoins de l'activité et l'environnement réglementaire.

Solvabilité et liquidités

Le ratio de solvabilité défini comme le total du capital par rapport au total du bilan à la fin de la période était de 7 % (2020 : 7 %). Le ratio de couverture de liquidités défini comme les actifs liquidables pondérés par rapport aux flux nets de liquidités était de 562 % (2020 : 596 %), bien au-dessus du minimum réglementaire de 100 %.

Informations sur les évènements ultérieurs

[4] Jusqu'au 30 septembre 2021, le comité d'audit et le comité de rémunération étaient gérés à titre de comités conjoints ayant la même présidence et les mêmes membres. Cette structure a été modifiée avec la création d'une structure à deux niveaux pour MUS(EU) et, à compter du 1er octobre 2021, des comités autonomes ont été créés pour MUS(EU).

Les récents développements géopolitiques survenus en Europe de l'Est font l'objet d'un suivi et d'une évaluation de la direction. L'analyse de l'exposition à la fin du mois de février 2022 confirme que la Société n'est pas directement exposée à la Fédération Russe ni à l'Ukraine. En outre, les limites de pays ont été amendées, des forums sur les risques mis en place et le personnel compétent a été mobilisé en fonction des besoins afin de réagir à tout risque émergent. La pleine mesure des conséquences et l'impact en découlant sur les résultats financiers de la Société sont actuellement incertains.

À la date de signature, les Administrateurs n'ont pas connaissance de tout autre évènement matériel qui nécessiterait des informations complémentaires. Se référer à la Note 18.

Personnel

Au 31 décembre 2021, la Société employait 42 salariés (2020 : 41) et, si les prévisions de l'entreprise en matière de croissance continue et de rendement l'imposent, la Société augmentera ses effectifs.

Pour la Société, l'implication de ses salariés est précieuse et la Société les tient informés des politiques ou questions de personnel ou des autres questions qui les affectent en qualité de salariés et les informe sur les divers facteurs affectant les résultats de la Société. Pour ce faire, des réunions formelles et informelles sont tenues et des communications internes sont régulièrement transmises via l'intranet.
Les représentants des salariés sont régulièrement consultés sur un vaste panel de questions affectant leurs intérêts présents et futurs. Ces communications contribuent au développement, par les salariés, d'une compréhension commune des facteurs financiers et économiques affectant les résultats de la Société et les sociétés MUFG en général.

Le Groupe MUFG a créé un groupe de travail sur la diversité et l'inclusion dans le but de maintenir et de protéger notre culture de hautes performances dans un environnement de travail qui respecte, apprécie et valorise les différences individuelles.

Parité du Conseil de surveillance et du Directoire

Le Conseil de surveillance et le Directoire s'engagent en faveur de la diversité à tous les niveaux de l'organisation, y compris au sein du Conseil de surveillance et du Directoire. Le Conseil de surveillance et le Directoire reconnaissent et adoptent les bénéfices liés à des conseils diversifiés et estiment qu'une plus grande diversité au niveau du Conseil de surveillance et du Directoire est un élément essentiel d'une bonne gouvernance d'entreprise. Des conseils véritablement diversifiés intégreront et tireront parti des différences dont notamment les compétences, les antécédents sociaux et culturels, la race, le genre et les autres facteurs distinctifs des Administrateurs. Ces différences seront prises en compte pour déterminer la meilleure composition du Conseil de surveillance et du Directoire et, si possible, leur composition devrait dûment respecter la parité. Toutes les nominations au Conseil de surveillance et au Directoire sont fondées sur le mérite, en tenant compte des compétences et expériences, de l'indépendance et des connaissances nécessaires à l'efficacité globale du Conseil de surveillance et du Directoire.

En revoyant la composition du Conseil de surveillance et du Directoire, la Société envisagera les bénéfices liés à tous les aspects de la diversité, y compris notamment les éléments susvisés afin d'identifier des candidats pertinents pour proposer leur nomination au Conseil de surveillance ou au Directoire. Le tableau ci-dessous présente la parité du Conseil de surveillance et du Directoire.

Nom	Sexe
Conseil de surveillance	
Wietze Reehoorn	Homme
Gisella van Vollenhoven	Femme
Colleen Frances Stack	Femme
Directoire	
Yashima Akanuma (président directeur général)	Homme
Jeffrey Simmons (Directeur financier et des risques)	Homme

La Société souhaite procéder à une répartition plus paritaire des sièges à l'avenir en embauchant des femmes dûment qualifiées lors des futures vacances dans les sièges des administrateurs.

Responsabilité sociale de l'entreprise

La stratégie en matière de responsabilité sociale de l'entreprise (« RSE ») se base sur l'objectif visant à devenir le groupe financier inspirant le plus de confiance dans le monde. La création d'une relation de confiance avec nos communautés locales dans l'ensemble de l'EMEA est décisive pour notre succès à long terme. Notre programme RSE souligne l'importance de la confiance et nous permet de répondre activement aux besoins des communautés dans lesquelles nous opérons et d'avoir un impact positif et durable.

Pour y parvenir, nous apportons notre soutien aux populations, aux œuvres de bienfaisance et à l'environnement naturel des communautés où MUFG opère, grâce à nos quatre piliers stratégiques. Ayant pu constater l'énorme impact socio-économique de la pandémie de la COVID-19, nous avons pris cette année le temps de réfléchir aux besoins en mutation de nos communautés et avons repositionné notre stratégie RSE de sorte à pouvoir y répondre de manière appropriée.

Transmission des informations à l'auditeur

L'auditeur externe de la Société, Deloitte Accountants B.V. (« Deloitte ») a été nommé à la date d'immatriculation de la Société. Les Administrateurs en poste à la date d'approbation du présent Rapport des Administrateurs confirment que, dans la mesure des connaissances et informations de chacun d'entre eux, il n'existe aucune information d'audit dont l'auditeur de la Société n'a pas été informé et, chaque Administrateur a pris toutes les mesures qu'il aurait dû prendre en sa qualité d'administrateur pour s'informer de toute donnée d'audit pertinente et vérifier que l'auditeur de la Société est au courant de ces informations.

Deloitte Accountants B.V. a exprimé sa volonté de poursuivre sa mission d'auditeur de la Société.

Politiques commerciales et de gestion du risque

Cadre de gestion du risque du Groupe

La Société maintient des positions dans des instruments financiers qui font partie intégrante de ses activités de marché quotidiennes. Ces positions sont détenues dans le cadre de portefeuilles maintenus et suivis par type d'instrument ou de risque. L'appétence au risque est établie par le Conseil et des limites de risques sont imposées aux secteurs individuels d'opérations boursières, sur la base d'une fourchette variée de facteurs de marché et les portefeuilles doivent respecter ces limites. À ce titre, ils sont responsables de la mise en place de couvertures, si applicable, dans les portefeuilles. Une explication plus détaillée de la stratégie de risques et des facteurs est présentée ci-dessous.

Comités et structure d'entreprise

1. Directoire (le « Directoire »)

La responsabilité de la gestion des risques incombe au Directoire. Dans le cadre de la stratégie commerciale, le Directoire examine les risques auxquels la Société est exposée et fixe une appétence et une stratégie de gestion pour chacun de ces risques. Les principaux risques financiers, opérationnels et pour la réputation sont définis et discutés plus en détails dans les sections suivantes.

Le Directoire a approuvé un cadre de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise pour la Société, lequel décrit l'approche de la Société en termes d'appétence au risque, de stratégie, gouvernance, déclarations et contrôles, de sorte à garantir que les risques pris sont dûment mesurés, suivis, signalés, contrôlés et limités à l'appétit du risque de la Société. La responsabilité de revoir l'adéquation du cadre de gestion du risque à l'échelle de l'entreprise incombe en fin de compte au Directoire. Les Administrateurs estiment que le cadre actuellement en place est adéquat.

2. Structure du risque et autres comités

La gestion quotidienne des risques est la responsabilité de tous les salariés de la Société. La responsabilité de la gestion des risques de seconde ligne, à l'exception de la conformité, des risques de conduite et pour la réputation, incombe au directeur financier et des risques, qui rend compte directement au président directeur général. Les risques de marché, de crédit, opérationnels, juridiques, de comportements, de conformité et les modèles de risques sont supervisés par le CGR (comité de gestion des risques).

Au quotidien, les risques de liquidités et de capital sont supervisés par le comité de gestion actif-passif (« ALCO ») qui est présidé par le directeur financier et des risques. Les décisions en matière de risques de liquidité et de capitaux sont recommandées au Directoire pour approbation.

Le comité de risques de la Société et la structure d'entreprise au 31 décembre 2021 sont illustrés en page 8.

3. Trois lignes de défense : la gouvernance des risques de MUS(EU) est axée sur une approche en trois lignes de défense :

Première ligne de défense (gestion commerciale) : Front Office et services/départements de support fonctionnel

Les directeurs de service/département et l'ensemble du personnel du Front Office sont responsables de :

- l'identification, la gestion et la propriété des risques inhérents à leurs activités commerciales ;
- l'identification de l'appétence au risque nécessaire pour les risques requis à l'appui de leurs plans d'affaires et de la stratégie globale de l'entreprise ;
- respecter l'appétence au risque établi et se conformer au cadre et aux politiques et procédures connexes ;
- auto-identifier les risques et problèmes et trouver des moyens d'atténuer les faiblesses des contrôles ;
- superviser et garantir les compétences et la formation de son personnel ; et
- faire remonter les questions de risque au comité compétent, à savoir les comités de gestion, le comité de gestion des risques, et le comité actif et passif, selon le comité compétent.

Deuxième ligne de défense (contrôle du risque et mise à l'épreuve) : services de gestion des risques, de conformité et autres départements de support de contrôle

Indépendant du Front Office, dirigé par le directeur financier et des risques, chargé de :

- permettre à la Société de maintenir un système de contrôles et de mécanismes correcteurs ;
- mettre en place le cadre parallèlement à la première ligne, composée de l'appétit pour le risque et des politiques en matière de risques ;
- établir l'appétence au risque parallèlement à la première ligne ;
- veiller à ce que l'entreprise opère dans les paramètres de l'appétence fixée ;
- remettre en question la stratégie commerciale pour s'assurer qu'elle est conforme au cadre ;
- auto-identifier les risques et problèmes et trouver des moyens d'atténuer les faiblesses des contrôles ;
- faire remonter les questions de risque au comité compétent, à savoir les comités de gestion, le comité de gestion des risques, et le comité actif et passif, selon le comité compétent ; et
- la fonction risque et le comité de gestion des risques rendent compte au Directoire et sont indépendants du PDG.

Troisième ligne de défense (Assurance) - Audit interne
La fonction d'assurance est assurée par l'Audit interne, chargé de ce qui suit :
- Avis indépendant à la Direction générale et au Comité d'audit du Conseil de surveillance ;
- Evaluation objective de l'adéquation et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne conçus et mis en place par la Direction générale et de leur redressement d'erreurs ;
- Rendre compte à la Direction générale dans quelle mesure les systèmes de contrôle atteignent, ou sont susceptibles d'atteindre, les objectifs de contrôle de la Société ; et
- Ligne hiérarchique indépendante au Président du Comité d'audit du Conseil de surveillance.

Cadre de l'appétence au risque et des limitations des risques
Une appétence au risque claire, cohérente avec le profil et les plans de la Société, y compris une structure d'examen et de remise en question solide et indépendante sont au cœur de la gestion des risques de la Société. Cela facilite l'optimisation du rapport risque/rendement et aide la Direction générale à contrôler et à coordonner efficacement la prise de risques à l'échelle de l'entreprise. L'appétence de la Société au risque est précisée par le Directoire moyennant un certain nombre de paramètres, notamment le capital, la liquidité, la volatilité des bénéfices, le marché, le risque opérationnel et le risque de crédit. Elle est examinée lors de réunions régulières du Directoire et réajustée chaque année dans le cadre du processus de planification et de budgétisation de la Société. L'appétence au risque est transmise en cascade au sein de la Société par l'attribution de limites aux services clientèle et aux négociants individuels.

Les limitations des risques imposent une contrainte supérieure sur le niveau d'exposition à un facteur particulier ou à une combinaison de facteurs. Les limites sont imposées pour exprimer l'appétence du Directoire et de la Direction générale à certains types de risques et pour faciliter l'attribution prudente de cette appétence au risque à des preneurs de risques individuels ou à un groupe de preneurs de risques, en tenant compte des besoins des clients et des objectifs en termes de recettes. Ces limites sont fixées au niveau de la Société, de l'unité opérationnelle, du service et du négociant et les limitations des risques sont contrôlées quotidiennement. L'établissement de l'appétence au risque est en grande partie un processus descendant, complété et renforcé par une approche ascendante de l'identification des risques, dont les résultats sont conservés dans le registre des risques de la Société.

Structure des politiques
La Société établit des politiques de gestion des risques et y est soumise. Ces politiques formalisent les comportements et les normes attendus pour soutenir la culture du risque. Des politiques sont établies pour chaque type de risque primaire afin de formaliser les processus par lesquels les activités commerciales doivent s'inscrire dans le cadre de l'appétence à chaque risque. En outre, les politiques de gestion des risques sont établies pour garantir la qualité de l'évaluation et de la surveillance des risques, ainsi que les voies de transmission à un échelon supérieur appropriées.

La Société a établi des processus formels régissant les nouvelles activités (c.à.d. une nouvelle activité, des transactions complexes et des nouveaux mandats de produits), qui permettent d'identifier tout risque supplémentaire pour la Société et de s'assurer que les risques liés à la proposition sont conformes à l'appétence au risque de la Société et bénéficient du soutien des fonctions de gestion des risques de la Société.

Gestion des risques par type de risque

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes dues aux fluctuations des prix du marché dans le portefeuille de négociation. La Société utilise une palette de mesures de risque pour quantifier et contrôler ce risque, avec l'objectif global de s'assurer que les pertes potentielles résultant du risque de marché restent dans les limites de l'appétence fixée par le Conseil :

- Les mesures du Montant du risque (« VaR »), du Montant du risque en situation de crise (« VaR stressée ») et de l'exigence de fonds propres pour les risques supplémentaires (« IRC », *incremental risk charge en anglais*) fournissent des indicateurs globaux des pertes potentielles, sous réserve des niveaux de confiance et des périodes de détention indiqués.
- Les sensibilités des facteurs de risque mesurent l'impact des mouvements de chaque facteur de risque, ce qui permet d'identifier et de contrôler les concentrations de risque.
- La simulation de crise est utilisée pour surveiller et contrôler l'exposition du portefeuille à des mouvements extrêmes des taux et des prix du marché. Une série de simulations de crise est effectuée, couvrant les expositions aux facteurs et aux scénarios de marché pertinents dans diverses conditions de marché.
- Les limites de prélèvement surveillent les pertes réelles au niveau de la Société et du service.

La responsabilité quotidienne de la gestion du risque de marché incombe aux services en contact avec la clientèle et la responsabilité de l'examen, de la remise en question et de la surveillance de deuxième ligne incombe au service Gestion du risque de marché. Le Groupe d'analyse des risques est chargé de la conception de nouveaux modèles de gestion du risque de marché. Des rapports quotidiens sur le risque de marché sont élaborés pour la direction générale et les services de négociation à l'aide des systèmes internes et externes de la Société.

La Société utilise une série de mesures quantitatives pour le suivi du risque de marché.

<u>Modélisation du Montant du risque - VaR</u>
La VaR d'un portefeuille de négociation est une estimation de la perte potentielle sur les positions à risque suite à des mouvements des taux et des prix du marché sur un horizon temporel spécifique et à un niveau de confiance donné.

La Société utilise des méthodologies telles que le Montant du risque pour surveiller les risques de prix découlant des différents portefeuilles de négociation. Ce risque est mesuré sur la base d'une période de détention de 1 jour en utilisant des niveaux de confiance de 99 % et de 95 % pour la VaR interne respectivement. Le niveau de confiance de la VaR interne a été modifié de 99 % à 95 % en 2020 afin d'aligner les mesures à l'échelle du Groupe MUFG.

Les résultats réels des profits et des pertes sont également contrôlés pour vérifier la validité des hypothèses formulées dans le calcul de la VaR. Les résultats de la VaR sont basés sur un modèle de simulation historique de réévaluation complète et sur une fenêtre de données de 2 ans et 1 an respectivement pour la VaR interne.

La Société calcule en outre la VaR stressée en utilisant une période de rétrospection d'un an soumise à une situation de crise adéquate, comme l'exigent les dispositions réglementaires.

Contrôle a posteriori de la VaR
La Société effectue une comparaison quotidienne des mesures du Montant du risque en fin de journée avec la variation d'un jour de la valeur du portefeuille le jour où les chiffres des profits et pertes sont produits. En 2021, le nombre d'occasions où les résultats réels du portefeuille de négociation ont dépassé le Montant du risque du jour précédent se situait dans les tolérances acceptables du modèle. En plus du contrôle a posteriori du Montant du risque à l'échelle de la Société, la Société effectue un contrôle a posteriori sur un certain nombre de sous-portefeuilles dans les différentes unités commerciales.

VaR stressée
La Société calcule le Montant du risque en situation de crise en fonction de données ajustées aux données historiques provenant d'une période continue de 12 mois de difficultés financières importantes pertinent pour le portefeuille de la Société.

Risques non inclus dans la VaR
La Société calcule un capital supplémentaire en vertu de son cadre Risques non inclus dans le Montant du risque pour certains facteurs de risque qui ne sont pas entièrement pris en compte dans le Montant du risque.

Exigence de fonds propres pour les risques supplémentaires (IRC)
La Société calcule l'IRC qui tient compte du risque de défaut et de migration de notation des expositions de crédit non titrisées dans le portefeuille de négociation. L'IRC est calculée à l'aide d'un modèle Monte Carlo de migration de notation et de défaut du portefeuille. Le risque est mesuré sur un horizon d'un an avec un niveau de confiance de 99,90 % et calculé sur les positions actuelles en supposant que le risque sera à des niveaux similaires tout au long de l'exercice.

Le Montant du risque pris en compte séparément a des limites qui sont énumérées ci-dessous de manière plus détaillée. La Société utilise également un large éventail d'autres limitations des risques, par exemple des limites concernant la couverture de l'excédent de pertes, des limites concernant la sensibilité des facteurs de risque ou des limites en situation de crise, pour gérer ses expositions.

La VaR de la Société présente les limitations suivantes :
- Les calculs sont basés sur des données historiques qui peuvent ne pas être la meilleure estimation des changements de facteurs de risque qui se produiront à l'avenir
- En transformant les données historiques en scénarios futurs, la Société émet des hypothèses qui peuvent ne pas être la meilleure estimation de la façon dont les changements se produiront à l'avenir.
- Le fait de se concentrer sur la perte maximale qui devrait être subie 99 % (ou 95 %) du temps n'en dit pas long sur les pertes moins importantes qui devraient être subies plus fréquemment, ou sur les pertes plus importantes dépassant la VaR qui devraient être subies 1 % (ou 5 %) du temps.
- La VaR est généralement basée sur des calculs effectués à la fin de chaque jour ouvrable. Le chiffre de fin de journée peut ne pas être représentatif du chiffre à d'autres moments de la journée.

Le tableau suivant présente les chiffres de la VaR interne pour 2021. La ventilation en termes de différents facteurs de risque est décrite ci-dessous. La colonne « Clôture » indique la VaR à la date de clôture de l'exercice. La colonne « Moyenne » indique la mesure moyenne de la VaR de chaque séance de l'année et les colonnes « Maximum » et « Minimum » indiquent respectivement la valeur la plus élevée et la plus basse de la VaR de l'année. Le poste « Avantage de la diversification » est la différence entre la simple addition des VaR pour chaque facteur de risque et la VaR globale de la Société, qui est basée sur la modélisation simultanée de tous les facteurs de risque.

95 % de la VaR au 31 décembre 2021	**Clôture 000 €**	**Moyenne 000 €**	**Maximum 000 €**	**Minimum 000 €**
Risque lié à la courbe des taux d'intérêt	15,5	37,9	94,4	10,8
Risque de taux d'intérêt Vega	-	-	-	-
Risque lié à la répartition des actifs	-	2,7	6,0	-
Risque de change	1,5	3,0	22,3	1,0
Risque lié au prix des actions	-	-	-	-
Risque lié aux actions Vega	-	-	-	-
Risque lié à l'inflation	-	-	-	-
Risque de base	11,1	50,7	116,9	8,5
Avantage de la diversification	(22,0)	sans objet	sans objet	sans objet
VaR totale	**6,0**	**23,6**	**54,7**	**6,0**

Au 31 décembre 2020	**Clôture 000 €**	**Moyenne 000 €**	**Maximum 000 €**	**Minimum 000 €**
Risque lié à la courbe des taux d'intérêt	42,7	43,0	82,9	1,8
Risque de taux d'intérêt Vega	-	-	-	-
Risque lié à la répartition des actifs	6,2	8,1	25,3	1,7
Risque de change	5,9	7,8	18,7	1,9
Risque lié au prix des actions	-	-	-	-
Risque lié aux actions Vega	-	-	-	-
Risque d'inflation	-	-	-	-
Risque de base	87,5	57,6	125,9	1,6
Avantage de la diversification	(93,2)	sans objet	sans objet	sans objet
VaR totale	**49,2**	**40,6**	**70,0**	**4,0**

Risque lié à la courbe des taux d'intérêt
Le risque de pertes résultant des variations des taux d'intérêt du marché.

Risque de taux d'intérêt Vega
Le risque de pertes découlant de la variation de la volatilité des taux d'intérêt implicites.

Risque lié à la répartition des actifs
Le risque de pertes dues au prix du marché des obligations et des dérivés de crédit attribuables à des changements dans des facteurs tels que la qualité de crédit perçue ou la liquidité, par opposition aux changements de prix attribuables uniquement aux taux d'intérêt du marché.

Risque de change
Le risque de pertes découlant des variations des taux de change du marché et des variations de la volatilité implicite des devises.

Risque de base
Le risque de pertes découlant des variations des prix du marché pour les swaps de devises, de durée et autres swaps de base sur le marché des taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte résultant de la défaillance d'un client, d'un émetteur ou d'une contrepartie et survient sur l'exposition au crédit sous toutes ses formes, notamment le risque de règlement. La Société gère son risque de crédit conformément aux politiques élaborées et approuvées au sein de la Société et approuvées par sa société mère. L'exposition aux contreparties est gérée par un processus d'évaluation du risque de crédit, de fixation de limites, de surveillance de l'exposition et de communication des exceptions. La Société évalue les probabilités de défaut des contreparties individuelles en utilisant une méthode de notation qui intègre des notations externes, le prix du marché du risque de crédit et une analyse fondamentale interne.
La responsabilité quotidienne de la gestion du risque de crédit incombe aux services en contact avec les clients, et la responsabilité de l'examen, de la remise en question et de la surveillance de deuxième ligne incombe au service Gestion du

risque de crédit. Le service Gestion du risque de crédit (« CRM ») est indépendant, d'un point de vue organisationnel, des services clientèle et du Groupe d'analyse des risques, qui est chargé de la conception de nouveaux modèles de gestion du risque de crédit. Des rapports quotidiens sur l'exposition au risque de crédit sont élaborés pour la Direction générale et les services de négociation à l'aide des systèmes internes et externes de la Société. Leur objectif est de :

- identifier, quantifier, surveiller et contrôler l'exposition au risque de crédit
- fournir des données suffisantes, opportunes et pertinentes sur l'exposition au risque de crédit par contrepartie pour toutes les catégories de produits et par rapport à chaque limite de crédit approuvée
- maintenir des données statiques pour toutes les contreparties
- produire des rapports sur le risque de crédit en temps opportun, le cas échéant
- atténuer le risque de crédit en recevant des garanties conformément à la Politique de garantie de la Société
- assurer le suivi et l'analyse du portefeuille de crédit.

Sur une base mensuelle, la CRM rend compte au CGR de l'exposition totale de la Société au risque de crédit. Le rapport mensuel comprend entre autres un examen des expositions, des limites, de la concentration par type de contrepartie, de la concentration par notation et de la concentration par profil géographique. Le CGR transmet les questions importantes au Directoire, le cas échéant. Le Directoire est l'instance où les politiques de crédit sont examinées et finalement approuvées.

L'exposition au risque de crédit est normalement mesurée sur une base nette, c'est-à-dire en tenant compte des garanties reçues et en regroupant les transactions dont la valeur est à la fois positive et négative, à condition qu'un accord-cadre de compensation juridiquement exécutoire ait été signé et permette la compensation à la clôture.

Afin d'atténuer le risque de crédit de la contrepartie des produits dérivés, la Société a mis en place des Annexes de soutien au crédit avec un grand nombre de ses contreparties (ceci inclut l'échange de marge initiale avec certaines contreparties de produits dérivés de gré à gré non compensés de manière centralisée pour les produits du champ d'application). En outre, des accords de garantie sont en place avec les membres de MUFG. Le risque est géré net de ces garanties. Une analyse des risques de crédit de la Société figure à la Note 22.

Risque de concentration de crédit

Le risque de concentration de crédit est le risque résultant d'une distribution inégale des expositions, par le biais d'un nom unique, d'un secteur ou d'une concentration géographique. La Société analyse les concentrations de crédit par le biais de ses rapports quotidiens d'exposition au crédit. Les expositions de la Société sont concentrées sur les expositions intergroupes, le secteur financier et les expositions aux marchés et contreparties japonais.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne dispose pas de ressources suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. Ce risque peut résulter d'événements propres à l'institution ou à l'ensemble du marché.

La responsabilité ultime de la gestion du risque de liquidité incombe au Directoire qui fixe l'appétence de la Société au risque de liquidité, laquelle exprime le niveau de risque que la Société choisit de prendre dans le cadre de la poursuite de ses objectifs stratégiques.

Le Directoire a déterminé les prérogatives et les pouvoirs discrétionnaires délégués au Comité de gestion actif-passif (ALCO), qui se réunit tous les mois ou sur une base ad hoc (selon le cas) pour :

- examiner et définir la politique de financement et de risque de liquidité
- surveiller le profil de risque de liquidité de la Société et examiner la conformité avec l'appétence au risque de liquidité approuvée par le Conseil
- superviser et examiner les simulations de crise
- mesurer, surveiller et atténuer les expositions au risque de liquidité pour la Société
- s'assurer du maintien des incitations commerciales appropriées qui tiennent compte du coût et de la disponibilité des liquidités par le biais du processus du Prix de transfert de fonds (« FPT ») de la Société et du processus d'attribution des limites de financement non garanti
- examiner les facteurs critiques du risque de liquidité et donner la priorité aux problèmes qui en découlent
- examiner et recommander au Conseil, pour approbation, les plans de financement de la Société et la stratégie de diversification du financement à la lumière des projections et des objectifs de l'entreprise.

La Société utilise une palette de mesures quantitatives et qualitatives pour contrôler l'adéquation des ressources en liquidités de la Société et pour assurer une approche intégrée de la gestion du risque de liquidité. Ce cadre intègre un éventail d'outils décrits à la page suivante.

Simulation de crise interne

Le principal outil de simulation de crise de liquidité de la Société est le Modèle de sortie cumulée maximale, qui est conçu pour saisir tous les facteurs importants du risque de liquidité (à la fois au bilan et hors bilan) dans différents scénarios, et pour déterminer la taille des ressources de liquidité nécessaires pour faire face à l'événement de crise. Le modèle a été élaboré comme une synthèse des pratiques du marché, des exigences réglementaires et de l'expérience passée dans des conditions de marché difficiles. Les scénarios modélisés sont classés en trois catégories : de base (reflétant les conditions normales d'activité), systémique (se référant à un événement de liquidité à l'échelle du marché) et combiné (analogue à un événement de crise combiné spécifique au marché et à l'entreprise). La simulation de crise est effectuée à la fois sur la base d'une devise agrégée et par devise individuelle.

Fixation du prix de transfert de fonds
La Société cherche à aligner son appétence au risque de liquidité sur les objectifs stratégiques de l'entreprise en réglementant la demande de liquidité et en allouant le coût de la liquidité sur la base de l'utilisation du financement non garanti et des besoins de liquidité sous-jacents. L'ALCO est chargé du cadre de la politique FPT, avec la capacité de faire remonter les questions nécessitant une approbation au Directoire, et la Trésorerie est chargée d'appliquer quotidiennement le cadre FPT. Le coût du financement est alloué aux entreprises sur la base des exigences de financement des positions de stock actuelles et des activités commerciales en cours. Le coût des liquidités réservées pour couvrir les sorties de liquidités éventuelles est également attribué à l'activité - cela inclut les liquidités réservées pour couvrir les exigences réglementaires en matière de liquidité.

Plan de financement
Le processus de projection du bilan met en balance les demandes globales de financement non garanti des secteurs d'activité avec l'évaluation par la Trésorerie du bilan prévisionnel, des besoins de financement et de la capacité de la Société à obtenir un financement non garanti. L'ALCO examinera et fera des recommandations au Directoire concernant l'approbation des plans de financement, notamment l'attribution de limites de financement aux branches d'activité. Cela permet de s'assurer que les activités commerciales n'imposent pas une pression inconnue sur la capacité de la Société à obtenir des liquidités adéquates dans des conditions commerciales normales, et permet à la Trésorerie de planifier et de maintenir des niveaux de liquidités appropriés en prévision de l'utilisation du financement des branches d'activité. Dans le cadre de la surveillance du risque de liquidité de financement, la Trésorerie examine les horizons de non-concordance des devises à court et à long terme, conformément à la directive du Directoire.

Tampon d'actifs liquides
La Société détient son portefeuille de liquidités dans un stock d'obligations d'État de premier ordre et d'obligations émises par des banques de développement multilatérales, des gouvernements locaux et des agences émettrices, ainsi que dans des dépôts de la banque centrale (le cas échéant). La taille du tampon de liquidité est ajustée en utilisant à la fois le cadre interne de simulation de crise de la Société et les exigences réglementaires applicables. Le portefeuille de liquidités est détenu sur une base non grevée, sans restriction en termes de réaffectation des sûretés et avec la pleine propriété juridique de la Société. Les critères d'investissement pour le portefeuille de liquidités sont examinés par l'ALCO et recommandés au Directoire pour approbation, avec des limitations des risques imposées et contrôlées par la Gestion des risques de marché.

Plan de financement d'urgence
Le Plan de financement d'urgence (« PFU ») permet à la direction générale d'identifier les déclencheurs internes et externes indiquant une situation de crise, et d'initier la réponse la plus efficace pour stabiliser et atténuer les expositions au risque de liquidité grâce à des plans opérationnels clairs, des responsabilités décisionnelles clairement définies et une communication efficace avec les parties prenantes internes et externes. Le PFU précise également les moyens par lesquels des fonds supplémentaires doivent être obtenus pendant une période de préoccupation accrue en matière de liquidité.

La Société maintient également des plans de redressement détaillés qui envisagent des mesures pour faciliter le redressement ou la résolution ordonnée d'une crise grave.

Évaluation du stade de liquidité
Le principal cadre d'évaluation de la Politique de gestion du risque de liquidité du financement est l'évaluation du stade de liquidité. Il s'agit d'une évaluation formelle de l'environnement externe qui affecte la Société et les autres sociétés du groupe MUSHD.

Le stade de liquidité est déterminé par une évaluation de la disponibilité du financement et surveillé par une combinaison d'indicateurs d'alerte précoce, de simulation de crise interne de la Société et de conformité aux exigences réglementaires en matière de liquidité. Le passage au stade de liquidité est spécifiquement lié à l'activation du PFU, qui prévoit une série de mesures d'atténuation à prendre. Ces mesures sont prises après examen de tout impact pertinent sur le marché, l'économie ou le client. Dans le cas où le niveau de liquidité est élevé, l'approbation formelle du Conseil est exigée qui, à son tour, prendra les mesures appropriées et les validera. La surveillance du stade de liquidité est effectuée à l'échelle de la Société et du Groupe MUSHD sur une base continue. Toute augmentation du risque de liquidité au niveau de MUSHD est considérée comme une aggravation des conditions qui aurait également un impact sur la Société. La Politique sur le risque de liquidité du financement identifie les mesures d'urgence générales à prendre par les services à chaque étape.

Nantissement d'actifs
Le nantissement d'actifs provient de la garantie donnée pour le financement garanti et d'autres obligations garanties. En raison de la nature de ses activités, la Société finance une partie des titres de créance par le biais d'accords de rachat et d'autres emprunts garantis similaires. En outre, les titres de créance et les liquidités sont fournis pour répondre aux exigences de marge initiale et de variation des contreparties centrales de compensation et aux exigences de marge découlant des accords de produits dérivés et de mise en pension.

La Société surveille la combinaison de sources de financement garanties et non garanties et cherche à utiliser efficacement les garanties pour obtenir des financements garantis et satisfaire aux autres obligations garanties.

Réglementation
La Société évalue l'adéquation des liquidités dans le cadre de son Processus interne d'évaluation de l'adéquation des liquidités qu'elle soumet à l'Organisme de réglementation. La conformité de la Société aux exigences réglementaires en vigueur en matière de liquidités, notamment le Ratio de couverture de liquidité, est complétée par le cadre interne de simulation de crise. La Société gère ses liquidités avec prudence, en maintenant son Tampon d'actifs liquides bien au-delà des exigences réglementaires.

Risque lié aux capitaux

Le risque lié aux capitaux est le risque que la Société ne dispose pas de ressources en capital suffisantes pour répondre aux exigences en matière de capital découlant de l'exécution du plan d'affaires. La Société vise à gérer et à contrôler son exposition au risque lié aux capitaux par le biais de ses politiques et procédures, les objectifs étant de :

- détenir des ressources en capital suffisantes pour supporter les risques dans lesquels la Société s'engage
- identifier un plan d'investissement approprié pour garantir le maintien de cet objectif sur l'horizon de trois ans du plan d'affaires
- gérer les proportions relatives des éléments constitutifs des ressources en capital de sorte que la Société atteigne ces objectifs de manière efficace.

La Société est chargée de la supervision quotidienne de la gestion de son capital, avec la possibilité de soumettre des questions au Directoire pour approbation. La Société mesure les sensibilités clés du capital et analyse les facteurs de changement dans l'adéquation du capital, ce qui est régulièrement rapporté dans l'ALCO. La position du capital est également communiquée au CGR sur une base mensuelle.

La Société évalue le risque lié aux capitaux par rapport aux exigences réglementaires minimales et aux objectifs internes au niveau de la Société, en s'appuyant sur des évaluations des exigences de capital au niveau des entreprises par rapport aux objectifs internes. Les rapports sur le risque lié aux capitaux sont distribués quotidiennement à la direction générale et discutés au niveau du Directoire et de l'ALCO.

La Société détermine et maintient un tampon de planification du capital pour réduire le risque de devoir lever des capitaux ou réduire les activités à court terme. L'objectif de la Société est de gérer le capital de manière à résister à des crises graves mais plausibles sans avoir à modifier de manière significative ses activités. Ce tampon de planification du capital est déterminé sur la base de difficultés appropriées pour les activités de la Société.

Processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres
La Société contrôle en permanence l'adéquation de ses fonds propres et mène un Processus interne annuel formel d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (« PIEAFP ») dans lequel elle évalue ses risques, ses contrôles et ses fonds propres. Le Directoire participe à tous les éléments clés du PIEAFP, approuve les plans d'affaires et d'investissement, la Déclaration d'appétence au risque, le cadre de la simulation de crise et l'élaboration du document PIEAFP. Le processus PIEAFP est étroitement aligné sur le processus de définition de la stratégie et de planification des activités, ainsi que sur le processus d'identification, de mesure et de contrôle de ces risques.

Simulation de crise
La simulation de crise est utilisée pour évaluer l'impact de difficultés financières graves mais plausibles sur des facteurs de risque individuels ou multiples et pour déterminer les tampons de fonds propres appropriés. La Société gère ses risques et ses ressources en capital avec l'objectif de maintenir un ratio réglementaire confortablement supérieur aux ressources en capital minimales requises par les organismes de réglementation.

La Société dispose d'un cadre de simulation de crise qui comprend un scénario et une simulation de crise (comprenant des tests macroéconomiques et une simulation de crise basés sur des tests prospectifs, historiques et inverses), ainsi qu'une simulation de crise de facteurs de risque uniques (qui sont conçus pour identifier et quantifier les concentrations de risques liées à des facteurs de risque particuliers). Les résultats de la simulation de crise sont calculés au niveau de la Société, mais aussi par service et par branche d'activité, et sont régulièrement communiqués à la Direction générale.

Risque lié au modèle

Le risque lié au modèle est le potentiel de perte découlant de décisions basées sur des résultats du modèle et des rapports incorrects ou mal utilisés. La Société gère le risque lié au modèle en séparant les tâches entre la mise au point du modèle et sa validation. Il existe des sous-comités de gouvernance et des groupes de travail qui supervisent les modèles utilisés par la Société. Dans le cas des modèles de risques, le Comité de surveillance du modèle commun (« CSMC »), qui relève du CGR, est chargé d'examiner les résultats de la validation en cours et la performance du modèle. Le Groupe de travail sur les évaluations (« GTE ») supervise l'utilisation des modèles de fixation des prix. La validation indépendante des modèles de risques est effectuée par la fonction de Gestion du risque lié au modèle qui fait partie du service Gestion du risque d'entreprise de la Société et qui est membre du CSMC et du GTE.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant de processus internes, de personnes et de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs. La Société gère et contrôle son exposition au risque opérationnel par le biais de ses politiques et procédures, qui sont conçues pour veiller à :

- réduire le risque d'exposition à la fraude ;
- traiter les transactions correctement, avec précision et en temps voulu ;
- protéger l'intégrité et la disponibilité des installations de traitement de l'information, des infrastructures et des données ;
- préserver la confidentialité des informations relatives à ses clients :
- employer un effectif approprié de personnel qualifié et se conformer aux lois et règlements pertinents en matière d'emploi ;
- créer des environnements de travail sûrs pour les employés et les visiteurs ;
- réduire à la fois la probabilité qu'un incident se produise et l'impact si un incident se produit.

Afin de rester dans les limites de l'appétence au risque de la Société, divers contrôles ont été mis en place, y compris, mais sans caractère limitatif, les suivants :

- Procédures d'identification et d'évaluation des risques opérationnels :
 - auto-évaluation du contrôle des risques
 - scénarios et simulation de crise
 - risque majeur et émergent
 - gouvernance des produits
 - évaluations des risques de changement
- Procédures de gestion et d'atténuation des risques opérationnels :
 - procédures du cadre de contrôle portant sur : la propriété du contrôle, la performance du contrôle, l'identification du contrôle, les tests de contrôle, le suivi du contrôle et la surveillance du contrôle.
 - problèmes et actions (identification des problèmes liés aux risques opérationnels et plans d'actions associés)
 - acceptation des risques
- Procédures de suivi des risques opérationnels :
 - indicateurs clés
 - gestion interne des événements liés au risque opérationnel
 - gestion externe des événements liés au risque opérationnel

La Société dispose d'un service dédié à la Gestion des risques opérationnels. Les questions importantes sont transmises au Comité de gestion des risques qui se réunit tous les mois.

Risque technologique et cyber

Le service Gestion des risques opérationnels est chargé de la surveillance de deuxième ligne et de la remise en question des risques technologiques et cyber. Les informations relatives à la gestion des risques technologiques et cyber (« IG ») sont présentées au CGR.

La Société est soutenue par MUS(EMEA) qui dispose d'un service dédié au Risque et contrôle technologiques en première ligne avec la responsabilité de la gestion du risque technologique et cyber. Les domaines d'intérêt comprennent les principaux risques et menaces liés à la sécurité du réseau, aux logiciels malveillants et aux menaces des pare-feu, à la gestion des accès, aux sauvegardes de données, aux correctifs de sécurité, à la formation des utilisateurs, à la surveillance et au signalement des services et des incidents de sécurité. Elle mène également des activités de test et d'atténuation pour identifier toute vulnérabilité potentielle en matière de sécurité dans les plateformes d'infrastructure et les applications commerciales. La Société dispose d'un programme de travail permanent qui investit continuellement dans l'amélioration des contrôles pour gérer les risques technologiques et cyber.

Quantification du risque opérationnel et calcul des fonds propres

La Société utilise l'Approche standard (« AS ») pour calculer son exigence de fonds propres pour le risque opérationnel de pilier 1. La Société s'est engagée à adopter les pratiques d'excellence du secteur d'activité en matière de gestion et de mesure du risque opérationnel et a également mis au point un modèle de fonds propres principalement basé sur des scénarios afin de déterminer si elle doit détenir des fonds propres supplémentaires pour le risque opérationnel.

Risque stratégique

Le risque stratégique est le risque de perte qui peut découler de la poursuite d'un plan d'affaires infructueux, notamment une diversification insuffisante des sources de recettes. Le risque stratégique est une conséquence nécessaire de la conduite des affaires et couvre un certain nombre de types de risques financiers. Les risques stratégiques sont généralement des risques à plus long terme, tandis que les risques à plus court terme sont généralement considérés comme faisant partie du risque commercial. L'approche principale de la Société en matière de gestion du risque stratégique se fait par le biais de ses processus de planification des activités qui mettent en évidence les principales dépendances de sa stratégie, ce qui permet d'évaluer le risque stratégique au moment où la stratégie est conçue et approuvée. Le programme de simulation de crise inversé qualitatif de la Société est destiné à se concentrer sur les principaux risques stratégiques, en identifiant les scénarios qui pourraient conduire à leur réalisation ainsi que les mesures éventuelles qui pourraient être prises pour faire face à leur émergence et atténuer l'impact de la réalisation du risque stratégique.

Les risques stratégiques de la Société comprennent également les impacts potentiels découlant de la relation de la Société avec ses parties prenantes et de sa relation avec MUFG. Ces risques comprennent, sans s'y limiter, le soutien continu du groupe, le maintien de relations satisfaisantes avec les principaux organismes de réglementation, la capacité continue de répondre aux demandes des clients de base et la capacité d'attirer et de conserver un personnel hautement qualifié.

Le risque stratégique comprend le risque commercial, qui est la sensibilité entre les recettes attendues et les coûts escomptés. Il s'agit d'une mesure de la facilité avec laquelle la base de coûts peut être gérée par rapport à des recettes inférieures aux prévisions. Le risque commercial est classé comme la volatilité des prévisions de planification commerciale par rapport aux recettes réalisées qui dépendent de l'environnement du marché (se référer au Rapport des administrateurs aux pages 4 à 15).

Risque de conformité

Le risque de conformité, notamment la Criminalité financière, est le risque de dommages financiers, l'atteinte à la réputation ou autres pour la Société en raison du non-respect des réglementations, règles, directives, normes d'éthique professionnelle et de gouvernance, codes de conduite et autres normes similaires.

La Société maintient une structure de gouvernance conçue pour assurer une gestion, une surveillance et une assurance de deuxième ligne appropriées des risques importants et des mesures d'atténuation associées, notamment, concernant le risque de conformité, un service Conformité investi d'un pouvoir, doté d'une stature, d'une indépendance, de ressources et d'un accès suffisants au Directoire. La responsabilité de la conformité incombe aux unités fonctionnelles de la Société qui

répondent de leurs risques de conformité respectifs. Le service Conformité a la responsabilité de plusieurs contrôles et mesures d'atténuation, notamment la surveillance, les tests, les conseils sur les changements réglementaires et les questions de conformité, et la remontée des problèmes qui se posent. Le programme de conformité et les infrastructures de contrôle interne de la Société évoluent en fonction des changements des pratiques d'excellence et du profil de risque de la Société, notamment les développements stratégiques et réglementaires et des nouveaux produits.

Risque lié à la conduite

Le risque lié à la conduite est le risque que les mesures de l'entreprise aient un impact négatif sur les clients, la concurrence sur le marché ou l'intégrité et la réputation du marché. Ce risque peut se cristalliser pour de nombreuses raisons, notamment des manquements à la conformité, des conflits d'intérêts, une mauvaise culture et des comportements individuels. Il peut avoir un impact négatif sur la réputation de l'entreprise et entraîner une perte d'activité ou conduire à des sanctions réglementaires.

L'identification et la gestion efficaces du risque lié à la conduite sont essentielles au succès futur de la Société. La Société a mis en place un cadre de gestion du risque lié à la conduite qui identifie et gère le risque lié à la conduite dans un cadre solide, comprenant :

- les politiques de conformité et les procédures du service clientèle ;
- un cadre d'évaluation des risques couvrant l'identification et l'atténuation des risques liés à la conduite, qui alimente le programme de conformité ;
- les mesures de l'appétence du Conseil au risque lié à la conduite dans le contexte des objectifs stratégiques et du plan d'affaires de la Société ;
- un programme formel de surveillance de la conformité pour examiner l'efficacité des contrôles clés visant à atténuer l'exposition potentielle au risque lié à la conduite ;
- une production et une analyse des informations sur la gestion des risques liés à la conduite ;
- un programme de formation et de sensibilisation au risque lié au comportement à l'échelle de la Société.

Risque juridique

Le risque juridique est le risque de perte ou de dommage pour l'entreprise en raison du non-respect des lois, des règlements ou des obligations contractuelles applicables à ses activités commerciales ou de l'incapacité à prendre les mesures appropriées pour gérer les droits ou les actions en justice.

La Société gère le risque juridique en se conformant à toutes les lois et les réglementations applicables et en encourageant l'honnêteté et l'intégrité de l'ensemble du personnel. Elle cherche à promouvoir une croissance prudente de l'activité et de la rentabilité par le biais d'un contrôle rigoureux des risques juridiques et réglementaires à l'appui d'objectifs plus généraux de la Société. La Société dispose d'un service Juridique permanent, indépendant des activités commerciales et doté de ressources suffisantes pour remplir sa mission :

- identifier les principaux risques juridiques et réglementaires affectant l'entreprise, recommander la manière dont ils seront gérés et, le cas échéant, signaler les risques résiduels au service clientèle concerné, au service de gestion des risques ou au Conseil et à ses sous-comités
- identifier et prodiguer des conseils sur les changements juridiques et réglementaires et leur impact sur l'entreprise, et aider à la définition et à la mise en œuvre de systèmes, de contrôles et d'infrastructures d'atténuation
- gérer le risque juridique et réglementaire par la diligence raisonnable, l'examen des contrats et des transactions, notamment l'établissement de l'applicabilité juridique des accords de garantie pour que MUS(EU) puisse liquider ou prendre possession des garanties en temps opportun en cas de défaut, d'insolvabilité, de faillite ou autre événement de crédit des débiteurs obligés, la négociation des documents de transaction et la gestion de toutes les actions en justice et mesures réglementaires.

Risque pour la réputation

Le risque pour la réputation est le risque de perte résultant d'une atteinte à la réputation dans le cas où les activités de l'entreprise s'écartent sensiblement des attentes et de la confiance des clients, des actionnaires, des investisseurs, de la Société et d'autres parties prenantes de tous horizons, ainsi que tout autre risque similaire. Il s'agit généralement d'un risque secondaire qui exacerbe la perte causée par un autre type de risque. L'activité de la Société dépend de sa réputation et celle-ci aura un impact sur ses performances si elle se détériore. La Société dispose d'un cadre, d'une politique et de contrôles en matière de risque de réputation afin d'atténuer l'impact et de réduire la probabilité d'incidents en matière de réputation.

De tels incidents peuvent survenir pour tout type de risque, du marché à l'opérationnel, ou pour des risques externes qui échappent au contrôle direct de la Société. La Politique de gestion du risque pour la réputation définit la manière dont le risque d'événements susceptibles de nuire à la réputation est géré.

Transition vers le taux interbancaire offert (TIO)

Suite à l'annonce faite par l'Autorité de bonne conduite financière britannique (FCA) en juillet 2017, le taux de prêt interbancaire offert à Londres (TIOL) (sauf pour le dollar américain - USD) a été progressivement supprimé jusqu'au 1er janvier 2022. MUFG avait mis en place des groupes de travail internes pour évaluer les impacts et gérer activement la transition vers le TIOL tout en atténuant les risques associés. Ce processus de transition a posé un certain nombre de défis et exposé la Société à des risques contractuels et financiers, qui ont été atténués par des initiatives telles que la mise au

point de nouveaux systèmes et de modèles de fixation de prix et de risque. La Société a entrepris un examen et une modification des accords juridiques. En outre, la Société continue de s'engager auprès des participants du secteur d'activité et des clients en vue de la prochaine phase.

État des exigences réglementaires en matière de fonds propres

Les ressources en fonds propres réglementaires de la Société sont évaluées conformément au Règlement sur les exigences en fonds propres et à la Directive IV sur les exigences en fonds propres. Le capital de la Société au 31 décembre 2021 se compose du capital social de niveau 1.

La Société gère son profil de risque et ses ressources en fonds propres avec l'objectif de maintenir à tout moment un ratio de fonds propres supérieur à l'Exigence de ressources en fonds propres pour son profil de risque. La gestion des fonds propres de la Société est effectuée selon le principe qu'elle ne devrait pas avoir besoin, inopinément, de lever de nouveaux capitaux ou de réduire de manière significative sa prise de risque afin d'atteindre ses objectifs de gestion des fonds propres.
La Société a rempli ses exigences de fonds propres à tout moment au cours de l'exercice. Les ressources en fonds propres de la Société, les exigences de fonds propres du pilier 1 et les ratios de fonds propres pour 2021 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	2021 en m €	**2020 en m €**
au 31 décembre		
Total des fonds propres ordinaires de niveau 1 après déductions	208	194
Total des ressources en fonds propres	**208**	**194**
Risque de crédit (notamment le risque de concentration)	14	5
Risque de marché	7	5
Risque opérationnel	7	6
Total des exigences de fonds propres	**28**	**16**

	2021 en %	**2020 en %**
au 31 décembre		
Ratio des actions ordinaires de niveau 1 (actions ordinaires de niveau 1 / actifs pondérés en fonction des risques)	58,7	94,6
Ratio de niveau 1 (niveau 1 / actifs pondérés en fonction des risques)	58,7	94,6
Total du ratio de fonds propres (total des fonds propres / actifs pondérés en fonction des risques)	**58,7**	**94,6**

États financiers

Compte de résultat

	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 000 €	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 000 €
Recettes d'honoraires et de commissions	2	45 298	40 482
Dépenses d'honoraires et de commissions	2	(8 208)	(6 774)
Produits nets d'honoraires et de commissions		**37 090**	**33 708**
Produit d'exploitation		**11 180**	**10 477**
Total des produits d'exploitation		**48 270**	**44 185**
Dépenses administratives	3	(29 674)	(24 935)
Amortissement des actifs incorporels	9	(2 682)	(2 421)
Amortissement des actifs liés au droit d'utilisation	11	(499)	(501)
Amortissement des immobilisations corporelles	10	(550)	(546)
Total des dépenses d'exploitation		**(33 405)**	**(28 402)**
Résultat des activités ordinaires avant impôts		**14 865**	**15 783**
Imposition	5	(3 911)	(4 045)
Bénéfice attribuable aux propriétaires de la Société		**10 954**	**11 738**
Total du résultat global		**10 954**	**11 738**

État de la situation financière

Au 31 décembre	**Notes**	**2021 000 €**	**2020 000 €**
ACTIF			
Encaisse et soldes auprès des banques centrales	6	218 021	127 343
Portefeuille de négociation des actifs financiers	7	-	95 009
Actif financier produits dérivés	8	777 287	671 398
Accords de prise en pension		2 412 206	2 127 089
Garanties en espèces versées aux contreparties des produits dérivés		68 594	38 963
Actif d'impôt différé	5	876	368
Immobilisations incorporelles	9	6 375	9 046
Actifs liés aux droits d'utilisation	11	2 367	2 866
Biens, installations et équipements	10	1 023	1 573
Autres actifs	12	14 754	9 185
Total de l'actif		**3 501 503**	**3 082 840**
PASSIF			
Dépôts des banques		1	463
Passif financier produits dérivés	8	778 950	673 823
Accords de rachat		1 976 206	1 742 068
Garanties en espèces reçues des contreparties de produits dérivés		500 305	435 553
Autres passifs	13	20 070	15 916
Total du passif		**3 275 532**	**2 867 823**
CAPITAUX PROPRES			
Instruments de capitaux propres	14	200 045	200 045
Bénéfices non distribués		25 926	14 972
Total des capitaux propres		**225 971**	**215 017**
Total du passif et des capitaux propres		**3 501 503**	**3 082 840**

État des variations des capitaux propres

	Instruments de capitaux propres 000 €	Bénéfices non distribués 000 €	Total des capitaux propres 000 €
2020			
Solde au 1er janvier 2020	**200 045**	**3 234**	**203 279**
Bénéfice après impôt	**-**	11 738	11 738
Au 31 décembre 2020	**200 045**	**14 972**	**215 017**
2021			
Solde au 1er janvier 2021	**200 045**	**14 972**	**215 017**
Bénéfice après impôt	-	10 954	10 954
Au 31 décembre 2021	**200 045**	**25 926**	**225 971**

Tableau des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre	Note	2021 000 €	2020 000 €
Rapprochement du bénéfice avant impôt et des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles			
Bénéfice avant impôt		14 865	15 783
Ajustement pour les éléments non monétaires :			
Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles		550	546
Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles		2 682	2 420
Amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation		499	501
Variations des actifs et passifs d'exploitation :			
(Augmentation)/diminution nette des actifs financiers du portefeuille de négociation		95 009	(95 009)
(Augmentation)/diminution nette des passifs financiers du portefeuille de négociation		-	(100 106)
Diminution nette des actifs financiers dérivés		(105 889)	(221 382)
Diminution nette des passifs financiers dérivés		105 127	223 687
(Augmentation) nette des prises en pension de titres		(285 117)	(911 275)
Augmentation nette des mises en pension de titres		234 138	1 079 489
(Augmentation)/diminution nette des garanties en espèces pour les dérivés		35 121	(19 158)
Diminution/(augmentation) nette des autres actifs		(6 484)	7 566
(Diminution)/augmentation nette des autres dettes		5 896	(32 924)
Impôt sur les sociétés acquitté		(4 045)	6 486
Trésorerie nette provenant/(utilisée dans) les activités opérationnelles		**92 352**	**(43 376)**
(Achat) d'immobilisations corporelles		-	(3)
(Achat) d'actifs incorporels		(11)	(1 252)
Trésorerie nette provenant/(utilisée dans) les activités d'investissement		**(11)**	**(1 255)**
Recouvrements de sous-locations		455	396
Paiements de locations		(979)	(979)
Trésorerie nette provenant des/(utilisée dans les) activités de financement		**(524)**	**(583)**
(Diminution)/augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**91 817**	**(45 214)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		126 880	172 094
Augmentation/(diminution) de la trésorerie nette		91 817	(45 214)
Change		(677)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture nets des dépôts bancaires	6	**218 020**	**126 880**
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès des banques centrales		218 021	127 343
Dépôts des banques		(1)	(463)
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie nets des dépôts bancaires	6	**218 020**	**126 880**

Notes sur les états financiers

1 Méthodes comptables

Base de l'établissement des comptes de l'entreprise

La Société a été constituée aux Pays-Bas et a commencé ses activités opérationnelles en 2019. Les informations financières comprennent les états financiers de la Société pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2021 et des informations sur les périodes comparatives sont fournies pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. Les informations financières ont été élaborées conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (« IFRS-UE ») et conformément au droit civil et au droit des sociétés néerlandais.

Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation en raison de la rentabilité future attendue, de la forte position du capital et des liquidités, et du fait que la Société continue d'avoir une importance stratégique pour sa société mère MUS(EMEA). Les activités commerciales de la Société, ainsi que les facteurs susceptibles d'affecter son développement, ses performances et sa position futurs, sont présentés dans la section stratégie du rapport des administrateurs aux pages 4 à 15. La situation financière de la Société et sa position de liquidité sont décrites dans les états financiers qui commencent à la page 27. En outre, les politiques de gestion des activités et des risques des pages 16 à 24 comprennent les objectifs, les politiques et les processus de la Société en matière de gestion de ses fonds propres, ses objectifs de gestion des risques financiers et les différentes formes de risques.

La Société dispose de ressources financières considérables, comme en témoigne la forte injection de capital lors de la création de la Société. En outre, la Société a conclu des contrats avec des entreprises, des établissements financiers et des banques centrales dans toute l'Union européenne. Par conséquent, les Administrateurs estiment que la Société est bien placée pour gérer avec succès les risques liés à son activité, malgré l'incertitude actuelle des perspectives économiques mondiales. Les Administrateurs s'attendent raisonnablement à ce que la Société dispose de ressources adéquates pour poursuivre son activité dans un avenir prévisible. Ils continuent donc à adopter le principe de continuité d'exploitation pour établir les états financiers (voir le rapport des administrateurs).

MUS (EU) a déposé une demande d'agrément d'Établissement de crédit auprès de l'organisme de réglementation concerné après une modification légale de la qualification des activités du cabinet. Ceci signifie que MUS(EU) recevra un agrément d'Établissement de crédit pour ses activités actuelles (sans modifier factuellement les activités). La Direction a conscience du fait que, dans la situation peu probable où l'organisme de réglementation n'accorderait pas l'agrément, ceci aurait un impact important sur les activités actuelles de la société, néanmoins, la Direction considère un tel événement comme improbable pour les raisons suivantes.

MUS(EU) possède un agrément de Cabinet d'investissement accordée par l'organisme de réglementation concerné pour les activités actuelles du cabinet, la société respecte par conséquent l'intégralité des exigences légales relatives à de telles activités. En principe, les critères requis de l'agrément pour les activités relevant du nouveau régime réglementaire ne sont pas extrêmement différentes de celles établies dans le cadre de l'ancien régime. En outre, la demande d'agrément a suffisamment avancé pour permettre à la Direction de savoir qu'il n'existe pas de critère réglementaire supplémentaire que la société pourrait ne pas être en mesure de respecter ou ne pas souhaiter respecter, par conséquent, la Direction estime que ceci n'a pas d'incidence sur notre hypothèse de continuité d'exploitation.

Pour des précisions sur la demande d'agrément, se reporter à la rubrique Risque relatif à a conformité à la page 48.

Utilisation des estimations et des appréciations

L'élaboration des informations financières nécessite l'utilisation d'estimations et d'appréciations sur les conditions futures. L'utilisation des informations disponibles et l'application d'hypothèses sont inhérentes à la formation d'estimations ; les résultats réels dans le futur peuvent différer des estimations sur lesquelles les informations financières sont élaborées.

Les méthodes comptables pour lesquelles des estimations de la direction doivent être appliquées sont les suivantes :

- Accroissement de la rémunération discrétionnaire suite à la modification du cycle d'examen des performances ainsi que des dates d'acquisition et de paiement connexes.

Les méthodes comptables pour lesquelles l'appréciation de la direction doit être appliquée sont les suivantes :

- Le moment de la comptabilisation du jour 1 dans le compte de résultat, le cas échéant
- La satisfaction des conditions d'acquisition qui se rapportent aux accords de rémunération différée, et
- La reconnaissance d'actifs d'impôts différés (se référer à la Note 5).

La comptabilisation d'un actif d'impôt différé repose sur une évaluation de la probabilité et de la suffisance des bénéfices imposables futurs, des inversions futures des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale en cours. Les appréciations les plus significatives concernent la rentabilité future attendue et la mesure dans laquelle la direction comptabilise ces bénéfices pour les compenser avec les pertes fiscales évaluées.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux stipulations contractuelles de l'instrument, et sont initialement évalués à leur juste valeur.

Actif financier

Les actifs financiers sont classés en actifs financiers au coût amorti, en actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ou en actifs financiers obligatoires à la juste valeur par le biais du compte de résultat (« JVCR »). La classification des actifs financiers est déterminée par un processus en deux étapes : l'analyse du modèle économique dans le cadre duquel l'actif est détenu et, le cas échéant, l'analyse des conditions contractuelles de l'actif financier.

Actifs financiers détenus au coût amorti

Les actifs financiers peuvent être évalués au coût amorti lorsqu'ils sont :

- détenus dans le cadre d'un modèle d'entreprise dans lequel la Société a l'intention de détenir l'actif afin de percevoir les paiements du capital et des intérêts, et
- les conditions contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements du capital et des intérêts (UPCI) sur le montant du capital en circulation.

Lorsque les actifs sont détenus au coût amorti, la valeur comptable est calculée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute dépréciation.

Les actifs financiers détenus au coût amorti comprennent les garanties en espèces versées aux contreparties des produits dérivés et les autres créances d'exploitation.

1 Méthodes comptables (suite)

Actifs financiers détenus à la JVAERG

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») lorsqu'ils sont :

- détenus dans le cadre d'un modèle économique selon lequel la Société peut soit vendre l'actif, soit le conserver afin de percevoir les flux de trésorerie contractuels, et
- les conditions contractuelles de l'actif donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements du capital et des intérêts (UPCI) sur le montant du capital en circulation.

Le produit des intérêts est comptabilisé dans le compte de résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers détenus à la JVAERG sont comptabilisés dans le résultat net des opérations de négoce. Les autres variations de la juste valeur sont comptabilisées directement dans les capitaux propres dans la réserve des actifs financiers détenus à la juste valeur jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou déprécié, auquel cas le solde des capitaux propres est comptabilisé dans le compte de résultat.

La Société n'a pas d'actifs financiers détenus à la JVAERG.

Actifs financiers détenus obligatoirement à la JVCR

Les actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (« JVCR ») lorsqu'ils ne remplissent pas les critères pour être comptabilisés sous une autre classification.

Ces actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et pertes ultérieurs résultant des variations de la juste valeur de ces actifs et passifs, ainsi que les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les dividendes y afférents, sont comptabilisés au compte de résultat dans le résultat des opérations de négoce au moment où ils se produisent.

La majorité globale des actifs financiers de la Société sont détenus dans cette catégorie.

Option pour désigner un actif financier à la JVCR

La Société peut désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant détenu à la JVCR par le biais de la comptabilisation initiale lorsque cela élimine ou réduit de manière significative une évaluation ou une comptabilisation incohérente qui résulterait autrement de la comptabilisation d'actifs ou de passifs financiers sur des bases différentes.

La Société n'a pas d'actifs financiers désignés à la JVCR.

Option de comptabiliser certains financements par capitaux propres à la JVAERG

La Société peut faire une désignation irrévocable pour certains investissements dans des titres de participation qui seraient autrement évalués à la JVCR afin de présenter les changements de la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Lorsque la Société retient cette option, les dividendes sur ces titres seront comptabilisés dans le compte de résultat au fur et à mesure que la Société aura le droit contractuel de les recevoir. Tous les autres gains ou pertes sur ces titres, notamment ceux liés à la conversion des devises, sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global et ne peuvent pas être reclassés ultérieurement dans le compte de résultat, mais peuvent être transférés entre les éléments des capitaux propres.

La Société ne possède aucun placement en actions désigné à la JVAERG.

1 Méthodes comptables (suite)

Identification et mesure de la dépréciation

La comptabilisation et l'évaluation de la dépréciation en vertu de la norme IFRS 9 sont fondées sur un modèle interne de pertes de crédit attendues (« PCA »). La Société comptabilise les pertes de crédit attendues potentielles pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG. Les pertes de crédit attendues sont estimées sur une base prospective en fonction de la probabilité de défaut, de la perte en cas de défaut et de l'exposition de la Société en cas de défaut ; elles représentent la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus en vertu du contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'instrument.

Le modèle PCA classe ces actifs financiers selon les étapes suivantes :

- Etape 1 : actifs performants – 12 mois
 Les instruments financiers PCA qui n'ont pas connu de hausse significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale. La provision est déterminée sur la base de la probabilité d'un cas de défaillance survenant dans les 12 prochains mois (« PCA au cours des 12 mois »).
- Etape 2 : actifs improductifs – PCA à vie
 Les instruments financiers pour lesquels une augmentation significative du risque de crédit a été identifiée mais qui ne sont pas en défaut. La provision est déterminée sur la base de la probabilité d'un cas de défaillance sur la durée de vie prévue de l'instrument financier (« PCA à vie »). Un actif financier passe de la phase 1 à la phase 2 lorsqu'il y a une augmentation significative du risque de crédit (ASRC) depuis la comptabilisation initiale, qui est évaluée par l'analyse des cotes de crédit publiées et d'autres facteurs le cas échéant.
- Etape 3 : actifs non performants – PCA à vie
 Les instruments financiers sont classés en phase 3 lorsqu'un défaut a été identifié. La définition du défaut est alignée sur celle de l'Autorité bancaire européenne (ABE) dans le contexte de la gestion des risques. Les provisions de phase 3 sont déterminées sur la base d'une PCA à vie en utilisant la méthode des Flux de trésorerie actualisés (« FTA »).

La Société ne calcule pas de pertes attendues pour ses actifs financiers pour les trois étapes ci-dessus. À la fin de la période de référence, MUS(EU) n'a pas de JVAERG ni de PCA significative sur les actifs financiers au coût amorti.

Passif de négociation

Les produits dérivés, les positions courtes sur la dette (par exemple, les obligations, les bons du Trésor, les titres de créance à moyen terme), ou les positions qui font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et pour lesquels il existe des preuves d'un modèle réel récent de prise de bénéfices à court terme, sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ces passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, les coûts de transaction étant portés au compte de résultat, et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Tous les gains et les pertes ultérieurs résultant des variations de la juste valeur de ces passifs, ainsi que les produits d'intérêts, les charges d'intérêts et les dividendes y afférents, sont comptabilisés dans le compte de résultat dans le cadre du résultat des opérations de négoce au moment où ils se produisent.

Passifs financiers désignés à la JVCR

Les passifs financiers, autres que ceux détenus à des fins de transaction, sont classés dans cette catégorie s'ils répondent à un ou plusieurs des critères énoncés ci-dessous, et sont ainsi désignés par la direction lors de leur comptabilisation initiale. La Société peut désigner les passifs financiers à leur juste valeur lorsque cela permet d'obtenir des informations plus pertinentes en raison des éléments suivants :

- Cela élimine ou réduit sensiblement les incohérences d'évaluation ou de comptabilisation qui résulteraient autrement de l'évaluation des actifs ou des passifs financiers, ou de la comptabilisation des gains et des pertes sur ceux-ci, sur des bases différentes. Selon ce critère, la principale catégorie d'instruments financiers désignés par la Société comprend les émissions de titres de créance à moyen terme, les prêts et les dépôts sur le marché monétaire. Le rendement de certains instruments a été compensé par des produits dérivés. Une discordance comptable se produirait si les titres de créance et les opérations sur le marché monétaire étaient comptabilisés au coût amorti car les produits dérivés correspondants sont évalués à leur juste valeur, les variations de cette dernière étant prises en compte dans le compte de résultat. En désignant ces actifs et passifs à la juste valeur, le mouvement de leur juste valeur sera également enregistré dans le compte de résultat.
- Les groupes d'actifs financiers, de passifs financiers ou de combinaisons de ceux-ci sont gérés et leur performance est évaluée, sur la base de la juste valeur, conformément à une stratégie documentée de gestion des risques ou d'investissement, et les informations relatives aux groupes d'instruments financiers sont communiquées à la direction sur cette base.
- Certains instruments financiers contiennent un ou plusieurs produits dérivés incorporés qui modifient de manière significative les flux de trésorerie résultant de ces instruments financiers.

La Société n'a aucun passif financier désigné à la JVCR.

Dette émise - classement en passif financier ou en capitaux propres

Les instruments financiers émis ou leurs composants sont classés en tant que passifs si le contrat sous-jacent entraîne une obligation actuelle pour la Société de remettre au détenteur de l'instrument soit de la trésorerie, soit un autre actif financier,

soit un nombre variable d'actions propres de la Société. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à l'exception des passifs de négociation et des passifs désignés à la juste valeur, qui sont détenus à la JVCR.

Lorsque les instruments financiers émis contiennent à la fois des éléments de passif et de capitaux propres, ceux-ci sont comptabilisés séparément. La juste valeur de la dette est estimée en premier lieu et le reste du produit est inclus dans les capitaux propres. Aucun instrument composé de ce type n'existait à la fin de l'exercice ou tout au long de l'exercice.

La Société n'a pas émis d'instruments de la dette.

1 Méthodes comptables (suite)

Produits dérivés incorporés

Les produits dérivés peuvent être incorporés dans d'autres arrangements contractuels. Les produits dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'hôte ; les conditions des produits dérivés incorporés répondraient à la définition d'un produit dérivé autonome s'ils étaient contenus dans un contrat distinct ; et le contrat combiné est un passif financier non détenu à des fins de transaction ou désigné à la juste valeur. Ces produits dérivés incorporés sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

La Société n'a pas de produits dérivés incorporés.

Accords de rachat et de revente

Les titres qui ont été vendus dans le cadre d'un accord de rachat demeurent inscrits au bilan et un passif basé sur la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs associés est enregistré au passif. Les titres acquis dans le cadre d'opérations d'achat et de revente ne sont pas comptabilisés au bilan et un actif basé sur la valeur actuelle nette des entrées de trésorerie futures associées est enregistré à l'actif.

Les contrats de vente, de rachat et de mise en pension sont gérés ensemble en tant que portefeuille sur la base de la juste valeur et comptabilisés à la JVCR. À ce titre, les soldes inscrits à l'actif et au passif sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes résultant des changements de la juste valeur des flux de trésorerie associés sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils se produisent. Les actifs et les passifs sont compensés et le montant net est présenté au bilan lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention de régler sur une base nette.

Produits dérivés

Lorsque les contrats répondent à la définition d'un produit dérivé selon la norme IFRS 9, ils sont comptabilisés initialement, et sont ensuite réévalués, à leur juste valeur. Tous les changements de la juste valeur sont comptabilisés dans le compte de résultat, dans les recettes de négociation, lorsqu'ils se produisent. Les justes valeurs sont obtenues à partir des prix du marché cotés sur des marchés actifs ou en utilisant des techniques d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif. Les techniques d'évaluation comprennent des modèles de flux de trésorerie actualisés, des transactions récentes sur le marché et des modèles d'évaluation des options, le cas échéant. Tous les produits dérivés sont classés comme actifs lorsque leur juste valeur est positive ou comme passifs lorsque leur juste valeur est négative. Les produits dérivés sont comptabilisés à la date de transaction.

La Société fait usage de la dispense de la comptabilité des dérivés permise par la norme pour les achats et les ventes de titres de manière régulière - ceux-ci sont comptabilisés en utilisant la comptabilité de la date de règlement.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté au bilan si, et seulement si, l'entité dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compensation et qu'il existe une intention de régler sur une base nette ou de réaliser un actif et de régler le passif simultanément. Dans de nombreux cas, même si des accords généraux de compensation sont en place, les actifs et les passifs correspondants sont présentés en brut au bilan car ces exigences ne sont pas satisfaites.

La valeur des contrats sur produits dérivés a été ajustée pour tenir compte de l'impact du risque de crédit de contrepartie (« CVA ») et le coût et l'avantage du financement futur (« FVA »). L'impact des changements du risque de crédit propre à la Société (« DVA ») est inclus de manière significative dans l'application du FVA.

La Société est bénéficiaire d'une garantie interentreprises de la part de MUFG Bank qui lui fournit une protection contre le défaut de paiement d'un portefeuille de produits dérivés d'entreprise. Cette garantie ne répond pas à la définition de la norme IFRS 9 d'une garantie financière et, à ce titre, elle est comptabilisée comme un produit dérivé de crédit.

Garantie

Les garanties en trésorerie données par la Société sur les produits dérivés et autres passifs sont classées comme un actif dans les actifs financiers au coût amorti. Les garanties en trésorerie mises en gage par les contreparties sont classées dans les passifs financiers au coût amorti. Ces soldes sont initialement évalués à la juste valeur puis au coût amorti.

Lorsque des titres sont déposés auprès de contreparties en tant que garantie du passif de la Société, la garantie est conservée au bilan de la Société et n'a pas d'incidence sur le passif enregistré. Les garanties reçues sous forme de titres ne sont pas portées au bilan.

Passifs financiers détenus au coût amorti

Les passifs financiers détenus au coût amorti comprennent les garanties en trésorerie reçues des contreparties de produits dérivés et les autres créditeurs.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie des actifs ont expiré ; ou lorsque la Société a transféré à la fois son droit contractuel de recevoir les flux de trésorerie des actifs financiers, et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété ; ou lorsque le contrôle n'est pas conservé. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsqu'ils sont éteints, c'est-à-dire lorsque l'obligation est acquittée, annulée ou expirée.

1 Méthodes comptables (suite)

Comptabilité de couverture

La Société n'applique pas la comptabilité de couverture.

Évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être vendu, ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction dans des conditions de concurrence normale à la date d'évaluation.

Lorsqu'elle est disponible, la Société évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant les prix cotés sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme actif si les prix cotés sont facilement et régulièrement disponibles et représentent des transactions réelles et régulières sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si le marché pour un instrument financier n'est pas actif, la Société établit la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes (si elles sont disponibles), la référence à la juste valeur actuelle d'autres instruments qui sont essentiellement les mêmes, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation des options. La technique d'évaluation choisie utilise au maximum les données du marché, s'appuie le moins possible sur des estimations propres à la Société, intègre tous les facteurs que les participants au marché prendraient en compte pour fixer un prix et est conforme aux méthodes économiques reconnues pour l'évaluation des instruments financiers. Les données d'entrée des techniques d'évaluation représentent raisonnablement les attentes du marché et les mesures des facteurs de risque et de rendement inhérents à l'instrument financier. La Société ajuste les techniques d'évaluation et en teste la validité en utilisant les prix de transactions courantes observables sur le marché pour le même instrument ou sur la base d'autres données de marché observables disponibles.

Lorsque des données de marché non observables ont un impact significatif sur l'évaluation des instruments financiers et que les évaluations du modèle indiquent des profits ou des pertes initiaux sur la transaction, la totalité du profit ou de la perte initiale n'est pas comptabilisée immédiatement dans le compte de résultat. Le gain ou la perte initial(e) est mesuré(e) comme la différence entre la juste valeur indiquée par le prix du modèle d'évaluation et le prix de la transaction. Ces gains ou pertes sont reportés et comptabilisés sur la durée de vie de la transaction sur une base systématique, ou lorsque les données deviennent observables, ou lorsque la transaction arrive à échéance ou est clôturée, ou lorsque la Société conclut une transaction de compensation ou de couverture économique éligible qui fournit un point de données de marché pour démontrer l'observabilité de la ou des données non observables. Se référer à la Note 16 pour plus de détails sur la juste valeur des instruments financiers.

Honoraires et commissions

Les recettes d'honoraires et de commissions comprennent les honoraires perçus lorsque la Société agit en tant que souscripteur ou agent et la fourniture de services de conseil. Les recettes sont comptabilisées lorsque les obligations de performance sont satisfaites conformément au contrat. Cela peut être à un moment précis ou sur une période donnée.

Les dépenses d'honoraires et de commissions représentent les frais engagés pour honorer les contrats qui donnent lieu à des recettes d'honoraires et de commissions. Les frais sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés.

Séparation de l'argent des clients

La Société ne propose pas l'argent des clients en tant que service dans le cadre normal de ses activités. Toutefois, dans certains scénarios limités, la Société peut recevoir des fonds appartenant à des clients. Dans de tels cas, les fonds seront transférés aux clients concernés dès que possible. Ces fonds et les montants correspondants dus aux clients ne sont pas portés au bilan car les clients en conservent la propriété effective.

Produits d'intérêts nets

En tant qu'entreprise d'investissement, la Société fournit des solutions clients sur les marchés primaires (capitaux d'emprunt) et secondaires - principalement des obligations, des accords de rachat et des produits dérivés. La Société détient des instruments financiers dans le cadre d'un modèle économique de négociation à la valeur de marché et sur la base de la valeur actuelle nette de réalisation. Les recettes sont représentées dans les produits de commissions et de négociation. Aucun solde d'intérêt n'est présenté dans le compte de résultat car la Société ne détient pas d'actifs tampons réglementaires ni de positions d'investissement à long terme.

Devises

Les états financiers sont libellés en euros, qui est la monnaie de présentation et de fonctionnement de la Société, sauf indication contraire. Les montants peuvent ne pas être équivalents en raison des arrondis.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères et les contrats de change à terme ouverts sont convertis dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et les passifs non monétaires évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en

vigueur au moment où la juste valeur a été déterminée. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui ne sont pas évalués à leur juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les gains ou les pertes de conversion sont inclus dans le compte de résultat.

Les produits et les charges de la Société sont convertis dans la monnaie de fonctionnement de la Société aux taux de change en vigueur aux dates des transactions.

1 Méthodes comptables (suite)

Propriété, établissement industriel, équipements et actifs incorporels

La propriété, l'établissement industriel, les équipements et les actifs incorporels sont valorisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les dépenses encourues pour la mise en service des logiciels achetés et pour les logiciels développés en interne sont comptabilisées comme actifs incorporels si la société considère que l'utilisation du logiciel générera des profits et si elle estime aussi pouvoir mesurer de manière fiable les dépenses encourues pour leur développement.

Une fois par an, tous les actifs immobilisés sont examinés pour en déterminer la dépréciation. Les actifs sont dépréciés lorsque l'on considère que le profit économique futur qu'ils génèreront est inférieur à leur valeur comptable. Une telle perte de valeur est comptabilisée directement au compte de résultat.

La dépréciation est donnée pour amortir le coût diminué de la valeur résiduelle des actifs corporels fixes et des logiciels en tant qu'actifs incorporels par versement de montants égaux sur leur durée de vie utile qui est estimée de la manière suivante :

Mobilier de bureau et accessoires	5 ans
Machines et équipements de bureau	3 à 5 ans
Biens incorporels (logiciels)	4 à 7 ans

Baux

La société classifie un contrat comme incluant un bail s'il confère le droit d'utiliser un actif identifié durant une certaine période en échange d'une rémunération.

À titre de preneur
La société reconnaît un passif locatif et un actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation pour tous les accords incluant un contrat de location, à l'exception des contrats de crédit-bail de courte durée (d'une durée inférieure à 12 mois) et des locations d'actifs de faible valeur.

La responsabilité relative au bail est initialement mesurée en fonction de la valeur actualisée des paiements de location restants à la date de prise d'effet. Elle sera actualisée en appliquant le taux d'accroissement de l'emprunt en l'absence de taux d'intérêt implicites dans le contrat. Elle sera présentée dans la section « Autres passifs » (Note 12). La responsabilité relative au bail est évaluée ultérieurement en augmentant la valeur comptable pour prendre en compte les intérêts dus au titre du passif locatif (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant la valeur comptable pour prendre en compte les loyers déjà payés.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation correspondant est initialement comptabilisé pour un montant égal à la dette locative, ajusté du montant des loyers payés d'avance ou à payer. Une estimation initiale des coûts de remise en état et de tous les coûts directs initiaux encourus par la société en tant que locataire est présentée dans une rubrique distincte de l'état de la situation financière. Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation sont dépréciés sur la période allant de la date de début jusqu'à la date la plus ancienne de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou encore à la date d'expiration du bail. La société applique les exigences de la norme IAS 36 pour établir si l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation a été affecté et pour tenir compte les éventuelles pertes de valeur identifiées.

En tant que bailleur
La Société conclut un contrat de location en tant que bailleur relativement à certains de ses espaces de bureaux. Les contrats de locations pour lesquels la Société est le bailleur sont classés comme contrats de location simple ou contrat de location-financement. Lorsque les conditions du bail transfèrent la quasi-totalité des risques et bénéfices liés à la possession au locateur, le contrat est classé comme un contrat de location-financement. Tous les autres baux sont classés comme des contrats de location simple.

Si la Société est un bailleur intermédiaire, elle considère le bail principal et la sous-location à bail comme deux contrats séparés. La sous-location à bail est classée comme un contrat de location simple ou un contrat de location-financement, par rapport à l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation issu du contrat de location principal.

Les revenus locatifs des contrats de location sont comptabilisés en produits d'exploitation de façon linéaire sur la durée du contrat. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et rédaction d'un contrat de location simple sont entrés à la valeur comptable de l'actif loué et enregistrés en produits d'exploitation de façon linéaire sur la durée du contrat.

Les sommes dues par les locataires en vertu de contrats de location-financement sont comptabilisés comme des créances pour un montant égal à l'investissement net du Groupe dans le contrat. Le produit financier sur la durée du contrat de location est affecté à chaque exercice comptable de la période de manière à refléter un taux de rendement périodique constant du rendement de l'investissement net de la Société relativement à la location.

1 Méthodes comptables (suite)

Imposition

L'imposition comprend les impôts exigibles et différés. Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le compte de résultat sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est l'impôt prévu à payer ou exigible sur le revenu imposable ou sur la perte de l'exercice au taux d'imposition fixé ou à la date de clôture ainsi que tout ajustement sur l'impôt à payer pour les exercices précédents.

L'impôt différé comptabilisé à l'égard de toutes les différences temporelles et les pertes fiscales entraînées mais non inversées à la date du bilan. Les différences temporaires sont des divergences entre le revenu de la société aux fins de l'impôt et ses états financiers tels qu'ils figurent dans les états financiers découlant de l'inclusion du revenu et des dépenses liées aux évaluations fiscales réalisées dans des périodes différentes de celles pour lesquelles elles sont comptabilisées dans les états financiers. Les différences temporaires et les recettes fiscales ne sont prises en compte que si elles remontent à une période antérieure à la date du bilan et si on s'attend à ce qu'elles soient inversées au cours d'une ou plusieurs périodes futures.

L'impôt différé est calculé aux taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporaires et aux recettes fiscales quand elles sont reprises conformément à la législation promulguée ou substantiellement en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt sont différés lorsque l'entité est juridiquement tenue de compenser les impôts exigibles par les actifs. Ce sont les impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale sur la même entité imposable ou sur différentes entités imposables ayant l'intention de régler les passifs et les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Tous les actifs d'impôt différé seront comptabilisés en tant que pertes fiscales non-utilisées et autres différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable que seront générés des bénéfices imposables sur lesquels ces actifs d'impôt différé pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé doivent être revus à chaque date de clôture et seront réduits dans la mesure où il est désormais improbable que l'avantage fiscal soit réalisé.

Le solde d'impôt différé n'est pas actualisé.

Avantages sociaux

Le personnel est rémunéré aussi bien par un salaire que par la reconnaissance d'une performance annuelle au moyen d'une offre de paiement d'une indemnité discrétionnaire. Le paiement d'indemnités basé sur les performances est calculé tous les ans et reflète la performance des individus et de la Société durant l'année en question. Les montants correspondant aux indemnités basées sur la performance peuvent être versés par la Société selon des conditions de règlement différé bien que cela ne soit pas applicable à l'heure actuelle.

Lorsque ces paiements sont différés et la valeur actuelle est fixée à la date à laquelle l'indemnité a été attribuée, la Société comptabilise les coûts des indemnités différées durant la période où l'indemnité a été accordée même si aucun versement comptant ne sera effectué avant les exercices successifs. La Société considère que ce type de traitement représente plus fidèlement le coût de la rémunération pour l'exercice.

Si les paiements sont effectués de manière différée et la valeur de rachat est au cours de l'action MUFG, la Société amortit le coût prévu sur toute la période de report et comptabilisera en tant que dépense seule la partie considérée comme s'étant accumulée au cours de l'exercice considéré. La Société enregistre directement dans les dépenses tout changement de valeur de l'indemnité totale, survenus après la date d'octroi suite aux variations du cours de l'action MUFG.

Retraite

La Société maintient un régime de retraite à prestations définies.

Les coûts relatifs aux régimes de retraite qui représentent les cotisations sociales du régime pour l'ensemble de la période comptable concernée, sont inscrits en résultat.

1 Méthodes comptables (suite)

Développements comptables futurs

Selon les prévisions, aucun développement comptable significatif à venir n'est susceptible d'avoir un impact concret sur l'établissement des états financiers de la Société.

Normes utilisées au cours de la période considérée

Seules les normes adoptées et ayant un impact potentiel sur les rapports annuels de la Société sont incluses ci-dessous. D'autres modifications aux normes comptables ont été adoptées mais elles n'ont pas d'impact concret.

Amendements aux normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase II

Le 27 août 2020, le CNCI, le Conseil des normes comptables internationales (*International Accounting Standards Board* en anglais) a complété son projet en deux temps sur la réforme des taux d'intérêt de référence (réforme du TIO) et a publié les modifications visant à corriger les problèmes relatifs aux états financiers durant la Phase II de la réforme du TIO lorsqu'un taux d'intérêt de référence existant est remplacé par un taux d'intérêt de référence alternatif. Ces modifications introduisent d'autres exigences supplémentaires de divulgation et fournissent un certain soulagement par rapport à certaines exigences contenues dans les normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 relativement aux modifications apportées au contrat, à la comptabilité de couverture et aux contrats de location.

Pour toute modification, la Société doit prendre en compte un changement dans la base du calcul du flux de trésorerie d'un instrument financier se servant de la méthode des intérêts effectifs requise par la réforme des TIO en mettant à jour le taux d'intérêt réel. La Société a appliqué les amendements le 1er janvier 2021. L'adoption de ces amendements n'a eu aucun impact concret sur les états financiers de la Société pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2021 ou pour la période comparative.

Au 31 décembre 2021	USD Taux TIOL	GBP Taux TIOL	Total
	000 £	000 £	000 £
Instruments financiers dérivés	228 231	44 997	273 229
Instruments dérivés au passif	-236 069	-46 355	-282 424
Total des valeurs acquises (FV)	-7 838	-1 357	-9 195

2 Produits et charges d'honoraires et de commissions

	2021 000 €	2020 000 €
Produits et charges de commissions		
Produits	28 859	28 148
Autres produits et charges de commissions	16 439	12 334
Total produits et charges de commissions	**45 298**	**40 482**
Charges d'honoraires et de commissions		
Charges d'honoraires	(8 208)	(6 774)
Total charges d'honoraires et de commissions	**(8 208)**	**(6 774)**
Produits d'honoraires et de commissions, nets	**37 090**	**33 708**

3 Charges administratives

	2021 000 €	2020 000 €
Frais de personnel		
Salaires et traitements	11 134	9 940
Prestations de retraite	1 090	1 024
Charges sociales	2 936	2 956
	15 160	**13 920**
Frais généraux et administratifs		
Rémunération de l'auditeur (Note 4)	255	255
Autres frais administratifs	14 259	10 760
	14 514	**11 015**
Total charges administratives	**29 674**	**24 935**

Au 31 décembre 2021, le nombre de salariés de la Société était de 42 (2020 : 41), partagés entre le siège social d'Amsterdam (15 salariés) (2020 : 17), dont 5 (2020 : 5) s'occupaient de services à la clientèle, et la succursale parisienne (27 salariés) (2020 : 24), dont 23 (2020 : 21) s'occupaient de services à la clientèle.

Est incluse dans « Salaires et traitements », une prime comptabilisée d'avance et discrétionnaire qui représente la meilleure estimation de la direction.

4 Rémunération de l'auditeur

L'analyse de la rémunération de l'auditeur est la suivante :

	2021 000 €	2020 000 €
Droits payables à l'auditeur de la société pour l'audit et d'autres services		
Honoraires liés au contrôle légal	255	255
Rémunération totale de l'auditeur	**255**	**255**

5 Taxes applicables

	2021 000 €	2020 000 €
Impôt sur les sociétés		
Période actuelle	(4 187)	(3 748)
Ajustement sur exercices antérieurs	(232)	(229)
Total de la charge d'impôt actuelle	**(4 419)**	**(3 977)**
Impôt différé		
Issu d'époques différentes	225	(67)
Ajustement sur exercices antérieurs	283	-
Total des impôts différés	**508**	**(67)**
Total des charges fiscales	**(3 911)**	**(4 045)**

L'assiette commune consolidée pour l'impôt est calculée en accumulant les impôts sur les sociétés aux Pays Bas et en France. Le taux d'imposition sur le revenu des sociétés aux Pays Bas était de 25 % en 2020 avec les premiers 245 000 € sujets à un taux de 15 %. Le taux d'imposition sur le revenu des sociétés en France est de 26,5 % (2020 : 28 %) sur l'exercice.

Les charges pour l'exercice peuvent être rapprochées dans le compte de résultat comptable de la manière suivante :

	2021 000 €	2020 000 €
Bénéfices sur opérations courantes avant impôt	14 865	15 783
Imposition au taux d'impôt sur les sociétés de 25 % aux Pays Bas	(3 716)	(3 946)
Impôt courant avant l'ajustement de l'exercice précédent	(232)	(229)
Impôt différé avant ajustement de l'exercice précédent	283	-
Pertes fiscales non-comptabilisées	-	-
Pertes fiscales comptabilisées au cours de l'année et utilisées	-	561
Impôt différé comptabilisé au cours de l'année	-	70
Incidence fiscale des dépenses non-déductibles fiscalement dans la détermination du bénéfice imposable	(7)	(3)
Différence du taux d'imposition sur les sociétés	(239)	(498)
Charges d'impôt pour la période	**(3 911)**	**(4 045)**

Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé suivants sont les actifs d'impôt différé et les dettes d'impôt comptabilisés par la Société pour l'exercice au cours de la période considérée.

	Solde en début d'exercice	Dépenses inscrites au compte de profits et pertes	Solde au 31 décembre 2021 000€
Rémunération différée	184	414	597
Amortissement accéléré sur les immobilisations	183	94	278
IFRS 16	1	0	1
Total	**368**	**508**	**876**

6 Notes annexes au flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les dépôts bancaires à court terme avec une échéance initiale de trois mois ou moins, nets des découverts bancaires en cours. La valeur comptable de ces actifs est à peu près la même que leur valeur nominale. La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant à l'état des flux de trésorerie peuvent être rapprochés des postes connexes au bilan de fin d'exercice comme illustré ci-dessous.

	2021 000 €	2020 000 €
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	218 021	127 343
Dépôts bancaires remboursables sur demande	(1)	(463)
Total trésorerie et équivalent de trésorerie	**218 020**	**126 880**

	2021					
	Solde au 1er janvier 2021 000 €	**Acquisition 000 €**	**Paiement de locations-bail 000 €**	**Effets des taux d'intérêt 000 €**	**Autres changements 000 €**	**Solde au 31 décembre 2021 000 €**
Passifs locatifs	5 993	-	(979)	(37)	(70)	4 907
Passifs locatifs découlant des activités de financement	**5 993**	**-**	**(979)**	**(37)**	**(70)**	**4 907**

	2020					
	Solde au 1er janvier 2020 000 €	**Acquisition 000**	**Paiement de locations-bail 000 €**	**Effets des taux d'intérêt 000 €**	**Autres changements 000 €**	**Solde au 31 décembre 2020 000 €**
Passifs locatifs	6 909	-	(979)	(40)	102	5 993
Total des passifs locatifs découlant des activités de financement	**6 909**	**-**	**(979)**	**(40)**	**102**	**5 993**

7 Actifs financiers du portefeuille de négociation

	2021 000 €	2020 000 €
Dette publique	-	95 009
Total des actifs financiers du portefeuille de négociation	**-**	**95 009**
Dont répertoriés :		
Titres de créance	-	95 009
	-	**95 009**

8 Instruments financiers dérivés

	2021		
	Montant notionnel 000 €	**Actifs évalués à la juste valeur 000 €**	**Passifs évalués à la juste valeur 000 €**
Produits dérivés détenus à des fins de transaction			
Contrats sur taux de change	12 880 636	535 080	560 743
Contrats sur taux d'intérêt	12 916 891	214 157	218 207
Contrats dérivés de crédit	271 290	28 050	-

Total des contrats commerciaux	**26 068 817**	**777 287**	**778 950**
Total des instruments financiers dérivés	**26 068 817**	**777 287**	**778 950**

	2020		
	Montant notionnel 000 €	**Actifs à la juste valeur 000 €**	**Passifs évalués à la juste valeur 000 €**
Produits dérivés détenus à des fins de transaction			
Contrats sur taux de change	11 604 445	306 588	(314 009)
Contrats sur taux d'intérêt	11 850 835	357 455	(359 814)
Contrats dérivés de crédit	278 275	7 355	
Total des contrats commerciaux	**23 733 555**	**671 398**	**(673 823)**
Total des instruments financiers dérivés	**23 733 555**	**671 398**	**(673 823)**

La valeur des contrats sur produits dérivés a été entrée pour inclure la valeur de marché du risque de défaut d'une contrepartie (« CVA ») et le coût de financement futur (« FVA »).

Les contrats dérivés de crédit de gré à gré incluent un dérivé de crédit concernant une garantie financière fournie par une société du groupe, la MUFG Bank, pour les expositions non garanties dans un portefeuille de sociétés contreparties. À la fin de l'année, la juste valeur de cet instrument dérivé a atteint 28,1 millions € (2020 : 7,4 millions €), ce montant est compensé par une CVA corrigée concernant les risques liés à l'exposition envers des sociétés contreparties sous-jacentes. Cela concerne en grande partie les taux d'intérêt et les contrats de change à terme.

9 Biens incorporels

	Logiciel 000 €
Coût	
Au 1er janvier 2020	11 752
Entrées	1 252
Au 31 décembre 2020	**13 004**
Entrées	11
Au 31 décembre 2021	**13 015**
Amortissements	
Au 1er janvier 2020	1 538
Charge de la période	2 420
Au 31 décembre 2020	**3 958**
Charge de la période	2 681
Au 31 décembre 2021	**6 639**
Valeur comptable :	
Au 31 décembre 2020	**9 046**
Au 31 décembre 2021	**6 376**

10 Propriété, établissement industriel, équipements

	Améliorations locatives 000 €	Mobiliers de bureau et accessoires 000 €	Machines de bureau et équipements 000 €	Total 000 €
Coûts				
Au 1er janvier 2020	1 241	175	1 024	2 440
Entrées	3			3
Au 31 décembre 2020	**1 244**	**175**	**1 024**	**2 443**
Au 31 décembre 2021	**1 244**	**175**	**1 024**	**2 443**
Dépréciation				
Au 1er janvier 2020	157	10	157	324
Charge de la période	281	18	247	546
Au 31 décembre 2020	**438**	**28**	**405**	**870**
Charge de la période	276	18	256	549
Au 31 décembre 2021	**714**	**45**	**661**	**1 420**
Valeur comptable				
Au 31 décembre 2020	**806**	**147**	**619**	**1 572**
Au 31 décembre 2021	**530**	**130**	**363**	**1 023**

11 Baux

Les baux de la Société incluent les locaux pour bureaux en plus des contrats de location-financement comptabilisés antérieurement, pour certains accessoires de bureau, équipements et logiciels. Les durées des contrats de location vont de 5 à 10 ans.

Les contrats de location incluent les composantes locatives et non-locatives. Pour la location de bureaux, la Société a décidé d'appliquer cet expédient pratique et comptabilise donc les composantes locatives et non-locatives en tant que contrat unique. En ce qui concerne la location de centres de données, la Société a choisi de séparer les différentes composantes sur la base de leur prix respectifs.

Les actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation (« actifs ROU ») sont évalués au coût, ce qui comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif sans d'autres paiements ni coûts directs initiaux ni les coûts de remise en état applicables.

La responsabilité relative au contrat de location est évaluée sur la base de la valeur actuelle nette et inclut les paiements fixes uniquement car tous les contrats de location ont une base de remboursement fixée. Aucun accord n'a été conclu pour les loyers conditionnels, garanties de valeur résiduelle, options d'achat ni pour les pénalités en cas de résiliation du contrat de location.

Les paiements relatifs aux crédits-bails de courte durée signés pour une période de, ou inférieure à 12 mois sont comptabilisés de façon linéaire. La Société ne dispose d'aucun contrat de location considéré comme de faible valeur.

La Société a conclu des contrats de sous-location financière en qualité de bailleur pour des locaux de bureau. Le contrat de sous-location ne comprend pas d'extension ni d'option de résiliation anticipée.

La Société n'est pas exposée au risque des taux de change découlant de contrats de crédit-bail, puisque tous les contrats de location sont en EUR.

Actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation

2021	Propriété 000 €	Total 000 €
Solde au 1er janvier 2021	2 866	2 866
Entrées d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-	-
Augmentation relative au droit d'utilisation après l'augmentation du loyer	-	-
Décomptabilisation due à une sous-location	-	-
Dotation aux amortissements de la période	(499)	(499)
Solde au 1er décembre 2021	**2 367**	**2 367**

	Propriété 000	Total 000
2020		
Solde au 1er janvier 2020	3 367	3 367
Entrées d'actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation	-	-
Augmentation relative au droit d'utilisation après l'augmentation du loyer	-	-
Décomptabilisation due à une sous-location	-	-
Dotation aux amortissements de la période	(501)	(501)
Solde au 31 décembre 2020	**2 866**	**2 866**

	2021 000	2020 000
Autres montants comptabilisés dans le compte de résultat		
Intérêts sur les passifs locatifs	(37)	(40)
Intérêts sur les actifs locatifs	9	11
Montants comptabilisés dans l'état du flux de trésorerie		
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(979)	(979)
Total des entrées de trésorerie provenant des sous-locations	455	396

	2021 000	2020 000
Moins d'un an	455	455
Un à deux ans	455	455
Deux à trois ans	455	455
Trois à quatre ans	455	455
Quatre à cinq ans	455	455
Au-delà de 5 ans	382	853
Total des créances locatives non-actualisées à recevoir	**2 657**	**3 128**
Produits financiers non-acquis	(25)	(35)
Investissement net dans le contrat de location	**2 632**	**3 093**

Total des créances locatives non-actualisées à recevoir, augmentées à cause de l'indexation annuelle des loyers en France.

Se référer à la Note 20 pour l'analyse des échéances des dettes de location.

12 Autres actifs

	2021 000 €	2020 000 €
Comptes de régularisation des actifs	530	441
Actifs loués	2 632	3 093
Autres créances	11 592	5 651
	14 754	**9 185**

Le poste « Autres créances » comprend les créances inter-sociétés ainsi le dépôt de fonds par défaut Eurex.

13 Autres passifs

	2021 000 €	2020 000 €
Impôts et prélèvements de sécurité sociale	1 488	1 497
Responsabilités relatives au bail	4 907	5 993
Autres créanciers	13 675	8 426
	20 070	**15 916**

Le poste « Autres créanciers » comprend les dettes inter-sociétés, les responsabilités relatives au bail, la TVA due et les rémunérations reliées à la comptabilité d'exercice.

14 Instruments de capitaux propres :

	2021 000 €	2020 000 €
Action ordinaire de 1 € chacune :		
Capital social en début d'exercice	200 045	200 045
Attribué, appelé et entièrement versé au 31 décembre	200 045	200 045

Au 31 décembre 2021, le capital libéré et versé par la Société était de 200045 000 €. La valeur nominale pour les 200045 000 actions était de 1 € par action.

Le capital social autorisé par la Société est de 600 millions en actions avec une valeur nominale de 1 € par action.

État des variations des capitaux propres

	Total des capitaux propres 000 €
Solde au 1er janvier 2020	**203 279**
Entrée : résultat net de l'exercice	11 738
Solde au 31 décembre 2020	**215 017**

	Total des capitaux propres 000 €
Solde au 1er janvier 2021	**215 017**
Entrée : résultat net de l'exercice	10 954
Solde au 31 décembre 2021	**225 971**

	Instruments de capitaux propres 000 €	Bénéfices non-distribués 000 €	Total capitaux propres 000 €
2020			
Solde au 1er janvier 2020	**200 045**	**3 234**	**203 279**
Bénéfices après impôts	**-**	11 738	11 738
Au 31 décembre 2020	**200 045**	**14 972**	**215 017**
2021			
Solde au 1er janvier 2021	**200 045**	**14 972**	**215 017**
Bénéfices après impôts	-	10 954	10 954
Au 31 décembre 2021	**200 045**	**25 926**	**225 971**

Pas de dividendes approuvés ni payés pour l'exercice 2021. Le Conseil d'administration a conservé tous les bénéfices pour la période en capitaux propres.

15 Rapport sur la rémunération et les intérêts des dirigeants

	2021 000 €	2020 000 €
Rémuneration des principaux dirigeants	**Directeurs exécutifs**	**Directeurs exécutifs**
Avantages à court terme	597	535
Avantages postérieurs à l'emploi	15	9
Autres avantages à long terme	12	10
Paiements notionnels fondés sur des actions	5	4
Total de la rémunération des principaux dirigeants	**629**	**558**

	2021 000 €	2020 000 €
Rémunération des principaux dirigeants	**Directeurs non-exécutifs**	**Directeurs non-exécutifs**
Avantages à court terme	51	29
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Paiements notionnels fondés sur des actions	-	-
	51	**29**

16 Juste valeur des instruments financiers

La plupart des actifs et passifs de la Société sont portés au bilan à leur juste valeur, auquel cas leur juste valeur est égale à la valeur comptable. Les tableaux suivants présentent une comparaison par catégorie de valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers de la Société pour ces éléments qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur, inscrits au bilan pour leur montant.

	2021		2020	
	Valeur comptable 000 €	**Juste valeur 000 €**	**Valeur comptable 000 €**	**Juste valeur '000 €**
Actifs				
Au coût amorti				
Trésorerie et comptes à vue auprès de banques centrales	218 021	218 021	127 343	127 343
Nantissement en espèces versé aux contreparties de contrats dérivés	68 594	68 594	38 963	38 963
Autres actifs	14 149	14 149	8 480	8 480
Passifs				
Au coût amorti				
Dépôts bancaires	1	1	463	463
Nantissement en espèces reçu par des contreparties de contrats dérivés	500 305	500 305	435 553	435 553
Autres passifs	15 190	15 190	11 584	11 584

Valorisation des actifs et passifs financiers

Les techniques de valorisation intègrent des hypothèses sur les facteurs que d'autres participants au marché utiliseraient dans leurs valorisations, y compris la courbe des rendements des taux d'intérêt, taux de change, volatilités et taux de défaut et de remboursement anticipé. La Société détermine la juste valeur en utilisant la hiérarchie des justes valeurs suivante qui reflète la signification des entrées utilisées lors de la valorisation :

- Niveau 1 : cours boursier (non-ajusté) sur des marchés actifs pour des actifs identiques.
- Niveau 2 : techniques de valorisation utilisant des données, soit directement (c'est-à-dire sous la forme de prix) soit indirectement (c'est-à-dire dérivées de prix). Cette catégorie inclut les instruments qui sont cotés sur un marché ou sur des marchés actifs pour des instruments similaires ; des prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés considérés comme moins actifs ; ou utilisant d'autres techniques de valorisation dans le cadre desquelles toutes les données importantes sont observables directement ou indirectement à partir des données du marché.
- Niveau 3 : techniques de valorisation utilisant des données significatives non-observables. Cette catégorie inclut tous les instruments dont la technique de valorisation intègre des données qui ne sont pas observables et dont la valeur est fortement influencée par des données non-observables. Cette catégorie comprend les instruments valorisés sur la base des prix côtés pour des instruments similaires nécessitant d'importants ajustements ou hypothèses non-observables afin de refléter les différences entre les instruments.

La juste valeur de certains instruments financiers est déterminée à l'aide de techniques de valorisation qui sont basées totalement ou en partie sur des hypothèses étayées par des prix ou des taux observables sur le marché. L'effet du changement d'hypothèses par une alternative raisonnablement possible n'entraîne aucun effet (2020 : négligeable) étant donnée la nature de ces transactions d'actifs et passifs (se référer à la gamme d'informations page 47).

La Société a préparé l'analyse de la performance de la valeur à risque qui reflète les interdépendances entre les facteurs de risque de marché, se référer à la page 18.

16 Juste valeur des instruments financiers (suite)

	2021			
	Niveau 1 000 €	**Niveau 2 000 €**	**Niveau 3 000 €**	**Total 000 €**
Actifs				
Actifs financiers à la JVCR				
Actifs financiers négociables	-	-	-	-
Accords de prise en pension - juste valeur	-	2 412 206	-	2 412 206
Instruments financiers dérivés	-	775 500	1 787	777 287
	-	**3 187 706**	**1 787**	**3 189 493**
Passifs				
Passifs financiers à la JVCR				
Passifs financiers négociables	-	-	-	-
Accords de rachat - juste valeur	-	1 976 206	-	1 976 206
Instruments financiers dérivés	-	777 163	1 787	778 950
	-	**2 753 369**	**1 787**	**2 755 156**

	2020			
	Niveau 1 000 €	**Niveau 2 000 €**	**Niveau 3 000 €**	**Total 000 €**
Actifs				
Actifs financiers à la JVCR				
Actifs financiers négociables	95 009	-	-	95 009
Accords de prise en pension - juste valeur	-	2 127 089	-	2 127 089
Instruments financiers dérivés	-	669 296	2 102	671 398
	95 009	**2 796 385**	**2 102**	**2 893 496**
Passifs				
Passifs financiers à la JVCR				
Passifs financiers négociables	-	-	-	-
Accords de rachat - juste valeur	-	1 742 068	-	1 742 068
Instruments financiers dérivés	-	671 721	2 102	673 823
	-	**2 413 789**	**2 102**	**2 415 891**

Le tableau ci-dessous montre le rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture pour la juste valeur des instruments du niveau 3. Les mouvements relatifs aux instruments dérivés du niveau 1 ou 3 également utilisés pour couvrir les actifs et passifs de niveau 3 ne sont pas inclus.

Tableau indiquant l'évolution

	Actifs dérivés 000 €	**Passifs dérivés 000 €**
2021		
Solde d'ouverture au 1er janvier 2021	2 102	(2 102)
Total des gains/(pertes) comptabilisé en résultat	169	(169)
Total des gains en provisions	-	-
Achats	-	-
Émissions	-	-
Règlements	(484)	484
Transfert vers le niveau 3	-	-
Transfert du niveau 3	-	-
Solde de clôture au 31 décembre 2021	**1 787**	**(1 787)**
Gains latents nets /(pertes) en résultat	169	(169)

	Actifs dérivés 000 €	Passifs dérivés 000 €
2020		
Solde d'ouverture au 1er janvier 2021	-	-
Total des gains/(pertes) comptabilisé en résultat	2 102	(2 102)
Total des gains en provisions	-	-
Achats	-	-
Émissions	-	-
Règlements	-	-
Transfert vers le niveau 3	-	-
Transfert du niveau 3	-	-
Solde de clôture au 31 décembre 2021	**2 102**	**(2 102)**
Gains latents nets/(pertes) en résultat	2 102	(2 102)

Instruments financiers valorisés en utilisant des modèles basées sur des données d'entrée non-observables
Le montant n'a pas encore été comptabilisé dans le compte de résultat de la Société. Ce montant se rapporte à la différence entre la juste valeur à la date de la comptabilisation initiale (prix de transaction) et le montant du bénéfice qui aurait été réalisé si les techniques de valorisation utilisées pour une évaluation ultérieure avaient été utilisées lors de la comptabilisation initiale, diminué des déblocages ultérieurs de fonds. Le montant est donc nul.

2021	Total des actifs 000 €	Total des passifs 000 €	Technique(s) de valorisation	Données significatives non-observables	Gamme Min	Gamme Max	Unités
Instruments financiers dérivés							
Instruments dérivés sur taux de change	1 787	(1 787)	Modèle facultatif	IR - Corrélation IR	35,00	60,00	%
				FX - Corrélation IR	20,00	60,00	%
				Corrélation - actifs sous-jacents	66,00	66,00	%
	1 787	**(1 787)**					

2020	Total actifs 000 €	Total passifs 000 €	Technique(s) de valorisation	Données significatives non-observables	Gamme Min	Gamme Max	Unités
Instruments dérivés							
Instruments dérivés sur taux de change	2 102	(2 103)	Modèle facultatif	IR - Corrélation IR	35,00	60,00	%
				FX - Corrélation IR	20,00	60,00	%
				Corrélation - actifs sous-jacents	66,00	66,00	%
	2 102	**(2 102)**					

Vous trouvez ci-dessous une description sommaire de données significatives non-observables incluses dans le tableau ci-dessus :

- La corrélation est une mesure de la corrélation entre les variations de deux variables (c'est-à-dire, la mesure dans laquelle le changement d'une variable pourrait être lié au changement de l'autre variable). La corrélation est souvent une entrée dans la valorisation de contrats d'instruments dérivés, avec plus d'un risque sous-jacent. Une augmentation significative dans la corrélation considérée isolément peut provoquer une variation dans la juste valeur qui peut être favorable ou pas selon des termes spécifiques de ces instruments.

17 Gestion du risque financier

La Société détient des positions sur instruments financiers comme partie intégrante de ses activités quotidiennes de marché. Ces positions sont détenues en tant qu'éléments du portefeuille maintenus et suivis par type d'instrument et de risque. La Société adopte des politiques et procédures visant à identifier et suivre, évaluer et gérer de manière adéquate ce type de risque. Tout détail supplémentaire est inclus dans la section « Politiques d'entreprise et gestion du risque », pages 16 à 24.

Les politiques et procédures sont établies pour chaque type de risque primaire afin d'assurer la qualité de l'évaluation du risque, du suivi du risque et des politiques d'actualisation des coûts.

Gestion du risque par catégorie de risque financier :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de pertes découlant de variations de prix de marché dans le portefeuille d'investissements. La Société utilise une variété de méthodes d'évaluation du risque, et principalement celle basée sur le modèle VaR, visant à quantifier et contrôler le risque et à s'assurer que les pertes potentielles découlant du risque du marché restent dans les limites de l'appétence telle que définie par le Conseil. Se référer à la section « Risque de marché », pages 16 à 17.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes inhérent à l'insolvabilité du client, de l'émetteur ou de la contrepartie et il est attaché aux encours de crédit sous toutes les formes, y compris le risque de règlement. L'exposition brute aux risques de crédit de la société est considérée comme le montant des actifs inscrits au bilan. Se référer à la page 27. La Société gère son risque de crédit en accord avec les politiques approuvées et adoptées par la société mère avec l'objectif d'assurer l'atténuation du risque de crédit et une gestion adéquate des autres risques auxquels la société est exposée. L'exposition au risque de contrepartie est gérée par une procédure d'évaluation du risque, de fixation des limites, de surveillance de l'exposition et par la présentation d'un rapport sur les écarts. Se référer à la section « Risque de crédit » page 20.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne dispose pas de ressources suffisantes pour remplir ses obligations financières. Ce risque pourrait être généré à la fois par des événements spécifiques relatifs à l'institution ou au marché. La tolérance au risque de liquidité de la Société exprime le niveau de risque que la société décide de prendre pour atteindre ses objectifs stratégiques. Le suivi au jour le jour de la gestion du risque de liquidité est délégué à l'ALCO, y compris les tests de résistance, et l'approbation des limites de financement non-garanties des secteurs d'activité, des taux/politiques en matière de prix de transfert et des plans de financement d'urgence. Les questions devant être soumises à un examen seront envoyées au Conseil d'administration. Se référer à la section « Risque de liquidité », page 21.

Capital-risque

Le capital-risque est le risque que la Société ne dispose pas de ressources en capital suffisantes pour répondre aux besoins engagées en fonction du business plan. La société vise à gérer et contrôler son exposition au capital-risque à travers des politiques et procédures avec l'objectif clé de disposer de ressources en capital suffisantes pour faire face aux risques engagés par l'entreprise. Les rapports de l'ALCO assurent le suivi au jour le jour de la gestion du capital de la société. Les questions devant être soumises à un examen seront envoyées au Conseil. La Société mesure la sensibilité des capitaux et analyse l'adéquation des fonds propres comptabilisée régulièrement dans les rapports de l'ALCO. La situation du capital est évaluée par rapport aux exigences réglementaires minimales et aux objectifs internes. Se référer à la section « Capital-risque », page 23 et à la section « État des exigences réglementaires en matière de fonds propres », page 26.

Risque de conformité

Compte tenu du récent Règlement sur les entreprises d'investissements (« IFR ») / de la Directive sur les entreprises d'investissements (« IFD »), MUS(EU) doit être classée comme un Établissement de crédit et doit donc demander une Licence bancaire. La licence MiFID actuelle délivrée par l'Autoriteit Financiele Markten (« AFM ») sera maintenue jusqu'à ce que la licence bancaire soit accordée. En novembre 2021, MUS(EU) a officiellement soumis la demande de Licence bancaire abrégée à la De Nederlandsche Bank (« DNB »). MUS(EU) est en train de répondre à toutes les exigences pour obtenir ladite Licence au cours de l'exercice 2022. Pour plus d'informations sur ce sujet, veuillez consulter la page 5 de notre rapport du conseil.

18 Événements postérieurs à la date de clôture

Les développements géopolitiques récents en Europe de l'Est sont suivis de près et évalués par l'équipe de gestion. L'analyse du risque réalisée à la fin de février 2022 confirme que la société n'est pas directement exposée à la situation de la Fédération russe et de l'Ukraine. De plus, les limites fixées dans les pays ont été modifiées, les forums des risques engagés et le personnel a été mobilisé pour réagir à tout risque émergeant. L'ampleur des conséquences et l'effet connexe sur les résultats financiers de la Société sont actuellement incertains.

À la date de la signature, les Directeurs ne connaissent pas les autres événements qui garantiraient des informations supplémentaires. Il n'y a eu aucun changement dans les perspectives de croissance de la Société à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2021.

19 Garanties

Dans le cadre de certaines transactions, y compris les accords de prise en pension et l'emprunt d'actions, la Société peut revendre ou renantir les actifs détenus. La juste valeur des garanties acceptées avec le droit de les redonner à d'autres états est la suivante :

	2021		2020	
	Juste valeur 000 €	**Vendu ou renanti 000 €**	**Juste valeur 000 €**	**Vendu ou renanti 000 E**
Garanties acceptées	4 194 038	3 689 663	2 434 748	2 004 844

Ces soldes représentent essentiellement toutes les garanties reçues par la Société en relation avec les actifs. La Société a l'obligation de restituer l'instrument de garantie à la date d'échéance de la transaction garantie. Le processus par lequel les actifs sont donnés et acceptés en garantie est généralement conformes aux documents normatifs utilisés par les acteurs des marchés financiers.

Gestion des garanties des accords de rachat

Les titres achetés dans le cadre d'accords de revente (« Accords de prise en pension ») et les titres vendus dans le cadre d'accord de rachat (« Accords de rachat ») sont principalement garantis par des obligations à cote de solvabilité élevée (pour la plupart des obligations d'État et d'entreprise). Les accords de rachat sont traités en tant que transactions financières garanties et comptabilisées à leur juste valeur. La politique de la Société consiste généralement à prendre possession des sûretés dans le cadre d'accords de revente au moment où ces accords sont stipulés. Les accords de la Société avec les contreparties contiennent des dispositions permettant d'obtenir des sûretés supplémentaires ou de dépasser les valorisations basées sur le marché de ces sûretés restituées. La Société réévalue les sûretés sous-jacentes au rachat et aux opérations de prise en pension au jour le jour. Au cas où la valeur marchande de ces sûretés chuterait au-dessous du montant au moment de l'accord de revente plus les intérêts courus, la Société exigera une sûreté complémentaire.

Entités structurées non-consolidées dans lesquelles la Société détient des participations

La Société est impliquée avec des d'entités ad hoc dans le cours normal de ses activités. Ces entités ont été établies en tant qu'entités structurées de manière que le droit de vote ou d'autres droits similaires ne sont pas un facteur déterminant au contrôle de l'entité.

Les entités structurées sont typiquement des opérations de conditionnement d'actifs établis pour trouver des sources de financement, acheter la protection de crédits ou assurer une rentabilité aux investisseurs qui ne seraient pas autrement facilement disponibles sur le marché. Le risque principal pour la structure est le risque de crédit des titres remplaçant des garanties pour les investisseurs qui conservent les risques et les avantages inhérents.

Les tableaux suivants représentent le total des actifs, l'exposition maximale aux pertes et aux actifs et aux passifs liés aux intérêts de la Société dans les fonds communs de créances (« SPV »). L'exposition maximale est déterminée par la valeur comptable de tout actif au bilan net de tout passif éventuel.

Au 31 décembre 2021	**SPV pour le financement structuré 000 €**
Instruments financiers dérivés	6 395
Total des actifs	**6 395**
Instruments financiers dérivés	698
Total des passifs	**698**
Exposition maximale	**6 208**

Au 31 décembre 2020	**SPV pour le financement structuré 000 €**
Instruments financiers dérivés	8 575

Total des actifs	**8 575**
Instruments financiers dérivés	2 495
Total des passifs	**2 495**
Exposition maximale	**8 575**

20 Analyse des échéances contractuelles

La ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle est illustrée dans le tableau ci-dessous. Ces passifs sont basés sur les conditions contractuelles, à exception des produits dérivés considérés comme étant sur demande. Les soldes ne sont pas directement en accord avec les soldes aux comptes de bilan car le tableau inclut les flux de trésorerie contractuels sur une base non-actualisée. Les soldes des opérations de pension sont présentés en montants bruts, sans tenir compte des soldes compensés au bilan. Les contrats de produits dérivés sont comptabilisés comme étant sur demande à leur juste valeur.

	2021					
	Sur demande 000 €	**Dû dans un délai de 3 mois 000 €**	**Dû dans un délai allant de 3 à 12 mois 000 €**	**Dû dans un délai allant de 1 à 5 mois 000 €**	**Dans un délai dépassant les 5 mois 000 E**	**Total 000 €**
Dépôts bancaires	1	-	-	-	-	1
Passifs financiers relatifs au portefeuille	-	-	-	-	-	-
Accords de rachat	232 700	2 769 071	300 000			3 301 771
Nantissements en espèces reçus des contreparties de dérivés	500 305	-	-	-	-	500 305
Produits dérivés	778 950	-	-	-	-	778 950
Autres passifs (passifs locatifs exclus)	10 283	-	-	-	-	10 283
Passifs locatifs	-	245	734	3 509	635	5 123
	1 522 239	**2 769 316**	**300 734**	**3 509**	**635**	**4 596 433**

	2020					
	Sur demande 000 €	**Dû dans un délai de 3 mois 000 €**	**Dû dans un délai allant de 3 à 12 mois 000**	**Dû dans un délai allant de 1 à 5 mois 000**	**Dans un délai dépassant les 5 mois 000 €**	**Total 000 €**
Dépôts bancaires	463	-	-	-	-	463
Passifs financiers relatifs au portefeuille	-	-	-	-	-	-
Accords de rachat	660 974	1 182 013	95 013	-	-	1 938 000
Nantissements en espèces reçus des contreparties de dérivés	435 553	-	-	-	-	435 553
Produits dérivés	673 823	-	-	-	-	673 823
Autres passifs (passifs locatifs exclus)	5 591	-	-	-	-	5 591
Passifs locatifs	-	245	734	3 641	1 482	6 102
	1 776 404	**1 182 258**	**95 747**	**3 641**	**1 482**	**3 059 532**

La société détient des liquidités comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les titres de placement pour lesquels il y a un marché liquide et actif. Ces actifs peuvent être facilement vendus pour répondre aux besoins de trésorerie.

21 Compensation d'actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32 Instruments financiers : Présentation, la Société déclare les actifs financiers et passifs financiers nets au bilan seulement si elle est juridiquement tenue de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif, et de régler le passif simultanément. Le tableau suivant montre l'impact des accords de compensation sur :

- tous les actifs et passifs financiers déclarés au net au bilan ; et
- tous les instruments financiers dérivés, tous les contrats de prise ou de mise en pension et d'autres accords de prêt et d'emprunt garantis similaires faisant l'objet d'un accord de compensation global ou d'accords similaires mais qui ne sont pas éligibles pour la compensation au bilan.

Ce tableau identifie les montants qui ont été déduits au bilan et ceux qui sont couverts par les accords de compensation globale exécutoire (accords de compensation et sûretés financières) mais qui ne sont pas exigibles pour la compensation en vertu de la norme IAS 32 décrite ci-dessus.

Les montants nets présentés dans le tableau suivant ne veulent pas représenter l'exposition réelle de la Société au risque de crédit puisque une variété de stratégies d'atténuation du risque est adoptée en plus des accords de compensation et des contrats de sûreté

	Montants faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire							
	Effets de la compensation sur le bilan			Montants correspondants non-compensés			Exposition	
	Montant bruts '000 €	Montant compensé 000 €	Montants nets au bilan 000	Instruments financiers 000 €	Nantissement en espèces 000 €	Sûretés financières 000 €	Montant net 000 €	Total du bilan 000 €
Au 31 décembre 2021								
Actifs financiers dérivés	777 287	-	777 287	498 262	197 542	-	81 483	777 287
Accords de prise en pension	3 737 918	1 325 712	2 412 206	520 134	-	1 866 394	25 678	2 412 206
Total des actifs	4 515 205	1 325 712	3 189 493	1 018 396	197 542	1 866 394	107 161	3 189 493
Passifs financiers dérivés	778 950	-	778 950	498 262	1 904	-	278 784	778 950
Mises en pension	3 301 918	1 325 712	1 976 206	520 134	-	1 454 926	1 146	1 976 206
Passif total	4 080 868	1 325 712	2 755 156	1 018 396	1 904	1 454 926	279 930	2 755 156
Au 31 décembre 2020								
Actifs financiers dérivés	671 398	-	671 398	457 020	150 743	-	63 635	671 398
Accords de prise en pension	2 326 957	199 868	2 127 089	719 319	-	1 401 646	6 124	2 127 089
Total des actifs	2 998 355	199 868	2 798 487	1 176 339	150 743	1 401 646	69 759	2 798 487
Passifs financiers dérivés	673823	-	673 823	457020	34 803	-	182 000	673 823
Mises en pension	1 941 936	199 868	1 742 068	719 319	-	1 022 632	117	1 742 068
Total des passifs	2 615 759	199 868	2 415 891	1 176 339	34 803	1 022 632	182 117	2 415 891

22 Transactions entre parties liées

Les soldes et transactions entre la Société et les parties liées sont présentés ci-dessous.

	Société mère 000 €	MUFG 000 €	Autres parties liées 000 €	Total 000 €
		2021		
Revenus	15 474	622	916	17 012
Dépenses	9 722	7 489	-	17 211
Total actifs	1 248 079	582 575	2 199	1 832 853
Total passifs	1 020 757	273 781	-	1 294 538
		2020		
Revenu	22 907	267	11	23 185
Dépenses	4 554	6 388	-	10 942

Total des actifs	740 116	461 296	5 238	1 206 650
Total des passifs	1 224 995	279 659	-	1 504 654

Toutes les parties liées sont des filiales à 100 % de MUFG, à l'exception de Jackson Square Aviation Ireland Ltd, qui est présentée en tant que « Autre partie liée » en raison de son statut d'affiliée de MUFG.

Aucune provision pour créances douteuses liée au montant des soldes n'est reconnue en ce qui concerne les parties liées.
Les transactions effectuées avec les parties liées sont comptabilisées au prix de marché dans des conditions de pleine concurrence.

La Société a signé un acte formaliste unilatéral qui garantit les passifs de contrats dérivés MUS(EU) à des contreparties externes. Conformément à cet accord, la MUFG Bank est le garant de ces obligations. La Société encourt des frais pour cette prestation. Cet accord s'ajoute à la garantie fournie par la MUFG Bank pour l'exposition sur des instruments dérivés non garantis dans un portefeuille de sociétés contreparties (se référer à la Note 8).

Il n'y a eu aucune transaction entre parties liées avec les dirigeants principaux et avec des personnes en lien avec ces derniers, à part la rémunération mentionnée dans la Note 16.

23 Informations sur la Société

MUFG Securities (Europe) N.V. est une société privée immatriculée aux Pays-Bas auprès de la Chambre de commerce sous le n° 71213376. Les activités principales de la société et la nature de ses opérations figurent dans le rapport des administrateurs. L'adresse du siège social est :

MUFG Securities (Europe) N.V.
World Trade Center, Tower H, 11th floor
1077 XV, Amsterdam
Pays-Bas

La société mère immédiate est MUFG Securities EMEA plc, une société immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles en vertu de la Loi sur les compagnies 2006. Ci-dessous, vous trouverez l'adresse de son siège social et également les états financiers consolidés audités de MUFG Securities EMEA plc :

MUFG Securities EMEA plc.
25 Ropemaker Street
London EC2Y 9AJ
Royaume-Uni

La société mère immédiate de MUFG Securities EMEA plc est Mitsubishi UFJ Securities Holding Co. Ltd., une société immatriculée au Japon. La société mère ultime et la société tête de groupe est Mitsubishi UFJ Financial Group, immatriculée au Japon.

Les états financiers consolidés audités de la Mitsubishi UFJ Securities Holdings Co. Ltd. sont rendus disponibles au public chaque année et peuvent être demandés auprès de son siège statutaire à l'adresse :

Mitsubishi UFJ Securities Holdings Co., Ltd.
5-2, Marunouchi 2-chome
Chiyoda-ku
Tokyo 100-0005
Japon

Approbations des états financiers de l'exercice terminé

Les états financiers ont été approuvés par le Conseil d'administration et par le Conseil de surveillance autorisé pour l'émission prévue le 10 juin 2022.

Au nom de

MUFG Securities (Europe) N.V.

M. Wietze Reehoorn

Mme Gisella van Vollenhoven

Mme Colleen Frances Stack

M. Yashima Akanuma

M. Jeffrey Simmons

Autres informations

Dispositions de l'article de l'accord d'association concernant l'affectation des résultats

Les dispositions concernant les réserves et la distribution de dividendes sont incluses dans l'article 23 « Bénéfices et réserves » de l'accord d'association modifié. Les dispositions suivantes ont été mentionnées dans ledit article :

1. L'assemblée déterminera l'affectation des bénéfices accumulés.
2. La distribution ne peut être faite qu'au montant de la partie distribuable des capitaux propres.
3. Une répartition des bénéfices aura lieu après l'adoption des états financiers annuels qui montrent que la distribution est possible.
4. Sous réserve de l'article 23.4 et de la section 2:105, paragraphe 4 DCC, le Conseil d'administration pourrait décider de procéder à une distribution intérimaire des bénéfices.
5. Sous réserve de l'article 23.4, l'assemblée générale pourrait décider de procéder à des distributions à partir d'une réserve, en totalité ou en partie.
6. La demande d'un actionnaire de recevoir des dividendes expirera cinq ans après la date à laquelle ils seront devenus exigibles.
7. En calculant le montant des dividendes par action, celles détenues par la Société seront ignorées.

Le Conseil d'administration propose d'ajouter les résultats actuels au cours de la période aux capitaux propres. Cette proposition est reflétée dans les états financiers relatifs à la période en question.